

Collections de l'Université de Strasbourg
Études d'archéologie et d'histoire ancienne

Interpretatio

Traduire l'altérité culturelle
dans les civilisations de l'Antiquité

Édité par Frédéric COLIN, Olivier HUCK et Sylvie VANSÉVEREN



Éditions de Boccard



INTERPRETATIO

**Traduire l'altérité culturelle
dans les civilisations de l'Antiquité**



ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE ANCIENNE
en vente aux Éditions de Boccard

- E. Frézouls (éd.), *Les villes antiques de la France*, tome III, *Lyonnaise I : Autun – Chartres – Nevers*, 1997.
- M.-L. Freyburger-Galland, *Aspects du vocabulaire politique et institutionnel de Dion Cassius*, 1997.
- A. Chauvot, *Opinions romaines face aux barbares au IV^e siècle ap. J.-C.*, 1998.
- J.-M. David (éd.), *Valeurs et mémoire à Rome. Valère Maxime ou la vertu recomposée*, 1998.
- A. Chauvot et alii (éd.), *Carcer. Prison et privation de liberté dans l'Antiquité classique*, 1999.
- A. Vigourt, *Les présages impériaux, d'Auguste à Domitien*, 2001.
- M. Coudry et T. Spaeth (éd.), *L'invention des grands hommes de la Rome antique. Die Konstruktion der grossen Männer Altroms*, 2001.
- J.-Y. Feyeux, *Le verre mérovingien du quart nord-est de la France*, 2003.
- A. Chauvot et alii (éd.), *Carcer II. Prison et privation de liberté dans l'Empire romain et l'Occident médiéval*, 2005.
- Z. Tarzi et D. Vaillancourt (éd.), *L'art et l'archéologie des monastères gréco-bouddhiques du Nord-Ouest de l'Inde et de l'Asie centrale*, 2005.
- J. Gascou, *Sophrone de Jérusalem, Miracles des saints Cyr et Jean (BHGI 477-479)*, 2006.
- C. Freu, *Les figures du pauvre dans les sources italiennes de l'Antiquité tardive*, 2007.
- M.-L. Freyburger et D. Meyer (éd.), *Visions grecques de Rome. Griechische Blicke auf Rom*, 2007.
- D. Lenfant (éd.), *Athénée et les fragments d'historiens*, 2007.
- A. Mouton, *Les rituels de naissance kizzuwatniens*, 2008.
- J.-L. Fournet (éd.), *Les archives de Dioscore d'Aphrodité cent ans après leur découverte*, 2008.
- P. Heilporn, *Thèbes et ses taxes. Recherches sur la fiscalité en Égypte romaine (Ostraca de Strasbourg II)*, 2009.
- D. Bodi, *Israël et Juda à l'ombre des Babyloniens et des Perses*, 2010.
- J.-M. Husser et A. Mouton (éd.), *Le cauchemar dans les sociétés antiques*, 2010.
- M.-F. Guipponi-Gineste, *Claudien, poète du monde à la cour d'Occident*, 2010.
- L. Martzoff, *La décoration des pylônes ptolémaïques d'Edfou et de Philae. Étude comparative*, 2011.
- A. Becker, *Les relations diplomatiques romano-barbares en Occident au V^e siècle. Acteurs, fonctions, modalités*, 2013.
- M.-F. Guipponi-Gineste et C. Urlacher-Becht (éd.), *La renaissance de l'épigramme dans la latinité tardive*, 2013.
- D. Lefèvre-Novaro, *Du massif de l'Ida aux pentes du mont Diktè. Peuples, territoires et communautés en Messara du XIII^e au VI^e siècle av. J.-C.*, 2014.

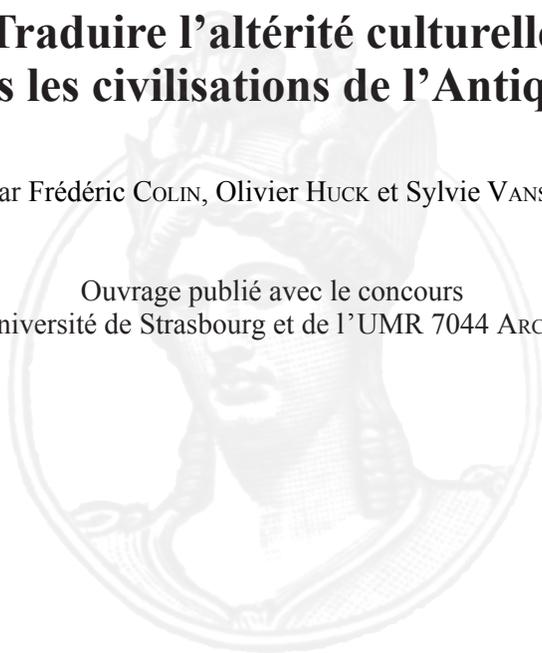
Collections de l'Université de Strasbourg
Études d'archéologie et d'histoire ancienne

INTERPRETATIO

Traduire l'altérité culturelle dans les civilisations de l'Antiquité

Édité par Frédéric COLIN, Olivier HUCK et Sylvie VANSÉVEREN

Ouvrage publié avec le concours
de l'Université de Strasbourg et de l'UMR 7044 ARCHIMÈDE



Collection Études d'archéologie et d'histoire ancienne
dirigée par Dominique LENFANT



ISSN : 1284-6325

ISBN : 978-2-7018-0375-3

© ÉDITIONS DE BOCCARD – 2015

Avant-propos

Frédéric COLIN*

LE projet dont cet ouvrage est l'aboutissement procède d'une intuition : le concept de l'*interpretatio* (*Graeca, Aegyptiaca*, etc.), que les historiens des religions de l'Antiquité ont forgé pour évoquer l'opération mentale consistant, pour un locuteur, à désigner un dieu étranger sous le nom d'une divinité jugée équivalente dans son propre panthéon (dire « Artémis » au sujet de Bastet, ou « Seth » pour parler d'un dieu de l'orage hittite), pourrait bien ne viser qu'un cas particulier, restreint à la dénomination des dieux, d'un procédé plus général de mise en équation de deux ensembles de notions allogènes en vue de traduire l'altérité culturelle grâce au jeu de la comparaison¹. La même démarche peut en effet s'observer aussi bien pour décrire le panthéon des autres que pour nommer leurs artefacts, leurs institutions, leurs systèmes de valeurs. L'universalité du processus présente un intérêt particulier pour une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans l'étude de civilisations diverses : elle invite à la confrontation des observations à travers une grille de lecture commune, par-delà les frontières habituelles des sciences de l'Antiquité.

Lors d'une longue phase préparatoire à l'élaboration de ce livre, initiée grâce au soutien de l'Institut universitaire de France, des séminaires de recherche ont regroupé, dans cet esprit, des historiens et des philologues travaillant sur les mondes grec et romain, sur l'Anatolie, sur la Mésopotamie, sur le Proche-Orient et sur l'Égypte ancienne, en ouvrant une perspective sur la longue durée – du deuxième millénaire avant notre ère à la période omeyyade –, tout en considérant la question de la réception différée de l'Antiquité et de sa réappropriation en d'autres temps – à la Renaissance européenne – et sous d'autres cieux – dans le Japon contemporain. Les partenaires de ce projet relevaient principalement d'équipes actives dans les deux capitales de l'Europe, au sein de l'unité mixte de recherche 7044 ARCHIMÈDE (CNRS, Université de Strasbourg, Université de Haute-Alsace, Ministère de la Culture, INRAP) et de l'Université libre de Bruxelles, mais comptaient aussi des

* Directeur de l'UMR 7044 « Archéologie et histoire ancienne : Méditerranée – Europe (ARCHIMÈDE) » (CNRS, Université de Strasbourg, Université de Haute-Alsace, Ministère de la culture, INRAP).

1. Voir COLIN 2003, p. 275-279 et l'état de la question dans le chapitre 2 du présent ouvrage.

chercheurs des Universités de Cologne et de Genève. Dans ce cadre, deux journées de séminaire, organisées à Strasbourg le 30 octobre 2004 et le 8 janvier 2005 avec le soutien du Conseil scientifique et de la Faculté des sciences historiques de l'Université Marc Bloch (devenue aujourd'hui Université de Strasbourg), ont réuni des membres de l'UMR 7044 ARCHIMÈDE et dix chercheurs issus de l'Université libre de Bruxelles, ainsi que deux participants extérieurs (Paris, Louvain-la-Neuve). La même équipe s'est retrouvée ensuite à Bruxelles, lors de deux sessions de retour tenues à l'Université libre de Bruxelles, les 21 et 22 octobre 2005. À ces différentes occasions, nous avons discuté les sujets de recherche suivants : « les néologismes akkadiens nommant de nouvelles *realia* » (Véronique Van der Stede), « les interférences et les emprunts entre langues anatoliennes et proche-orientales, akkadien, hurrite, louvite et sumérien » (Sylvie Vanséveren), « l'*interpretatio Graeca* des dieux du bassin oriental de la Méditerranée d'après les inscriptions grecques et phéniciennes » (Jean-Marie Husser), « grand-prêtre ou hiérophante. Les traductions grecques du terme *pontifex* » (Françoise Van Haeperen, conférence à l'invitation de la Faculté des sciences historiques de l'Université Marc Bloch), « les traductions grecques des institutions religieuses romaines, des institutions indigènes de Bretagne et de Gaule chez Diodore de Sicile, des institutions juives d'après l'exemple de Flavius Josèphe et des institutions arabes sous les Omeyyades » (Marie-Laure Freyburger, Anne Jacquemin, Sabrina Inowlocki, Jean Gascou), « les traductions d'institutions, l'*interpretatio* dans l'iconographie et la réinterprétation du passé pharaonique par les prêtres de l'Égypte grecque et romaine » (Frédéric Colin, Françoise Dunand, Paul Heilporn, Gaëlle Tallet, Claude Traunecker et, dans le cadre des échanges Erasmus entre les Universités de Strasbourg et de Cologne, Françoise Labrique), « l'*interpretatio* dans la littérature hermétique grecque et copte » (Anna Van den Kerchove), « tradition grecque pythagoricienne et tradition hermétique à travers le cas d'Hermès Triplex » (Michèle Broze), « la traduction des institutions religieuses et administratives grecques dans le milieu monastique copte » (Alain Delattre), « le vocabulaire du culte chrétien en grec et en latin du II^e au IV^e siècle » (Aude Busine), « la réception et la traduction d'institutions communautaires chrétiennes dans le droit romain tardif » (Olivier Huck), « questions de dialectologie alexandrine et détournement du vocabulaire païen dans une perspective chrétienne » (Jean-Luc Fournet), « le kinubi de Mombasa : emprunts au kiswahili » (Xavier Luffin) et « la réception, la traduction et l'interprétation de l'Antiquité chez des érudits humanistes » (Nicolette Brout, Maude Vanhaelen).

Plusieurs textes sont issus de ces séances, qui ont formé le noyau initial de l'ouvrage présenté aujourd'hui – nous tenons à remercier chaleureusement leurs auteurs, car c'est leur ponctualité et leur exemple qui ont donné l'impulsion nécessaire au succès de l'opération. Les contours définitifs de l'ouvrage se sont ensuite dessinés lors d'une séance de séminaire tenue à la Maison interuniversitaire des sciences de l'Homme – Alsace (Université de Strasbourg, CNRS) en décembre 2011, au sein de l'UMR 7044 ARCHIMÈDE, à l'occasion de laquelle plusieurs nouveaux contributeurs ont rejoint le projet de rédaction. Pour son aide à la publication, nous exprimons aussi notre gratitude au Conseil des publications de

l'Université de Strasbourg, ainsi qu'aux deux évaluateurs externes qui ont accepté d'expertiser l'ouvrage : leurs précieuses observations ont été transmises anonymement aux auteurs des chapitres concernés, qui en ont tiré le plus grand profit pour améliorer leurs contributions. De même, le volume a bénéficié des nombreuses suggestions de la directrice de la collection, Dominique Lenfant, que nous tenons à remercier sincèrement. Enfin, nous avons le plaisir de dire notre reconnaissance à Mme Marie-José Morant, ingénieur dans notre équipe de recherche, pour ses excellentes remarques de relecture, ainsi qu'à Cassandre Hartenstein et à Marie-Amélie Ristagno, pour leur contribution à la réalisation de l'index.

Le livre se compose de quatre parties. Les premières années du XXI^e siècle, au moment même où se tenaient les séminaires strasbourgeois et bruxellois, ont été particulièrement riches en travaux collectifs sur les phénomènes de plurilinguisme et d'interaction culturelle dans l'Antiquité. Il était donc important de commencer l'ouvrage en le situant dans la bibliographie générale et de faire le point sur les méthodes, les questions, les acquis et les perspectives de progrès du domaine scientifique dans lequel s'inscrivent nos recherches. Cette tâche est accomplie dans la *Première partie : une introduction méthodologique*, à travers deux chapitres complémentaires qui posent l'un et l'autre des jalons méthodologiques généraux, en se fondant chacun concrètement sur un matériau particulier – l'arménien classique, le hittite et le grec, d'une part, et les interactions entre le grec et l'égyptien de dernière phase (démotique, copte), d'autre part. Au sujet des phénomènes d'interférence et d'emprunt, Sylvie Vanséveren rappelle quelques principes importants de la linguistique comparée, en ouvrant une réflexion sur la perception subjective du statut des langues en fonction de leur propension à emprunter. En se focalisant sur la question des méthodes de transposition lexicale de notions culturelles étrangères, Frédéric Colin passe en revue les modèles (socio)linguistiques auxquels la littérature scientifique se réfère souvent, de façon explicite ou implicite, et propose une nouvelle tentative de formalisation du phénomène, inspirée de la documentation écrite des civilisations de l'Antiquité.

Les cas d'étude présentés dans la suite de l'ouvrage sont regroupés en fonction du caractère synchronique ou diachronique des rencontres culturelles qui les sous-tendent. Le contexte d'interaction auquel on songe, sans doute, le plus spontanément est celui de la cohabitation dans une même unité de lieu et de temps de deux ensembles culturels (*Deuxième partie, les rencontres culturelles synchroniques*) : les acteurs des échanges sont alors confrontés aux institutions (au sens anthropologique large) de la sphère dont ils ne sont pas issus, voire amenés à participer concomitamment aux deux sphères culturelles, dont ils manient en parallèle les codes respectifs, selon les circonstances. Cette conjoncture provoque nécessairement des problèmes d'interprétation, lorsque les besoins de la communication verbale ou iconique demandent de transposer une notion culturelle d'un ensemble à l'autre. L'altérité que ce procédé de transcodage cherche à traduire est culturelle et linguistique, culturelle et iconographique ou seulement culturelle, selon que l'idée transférée franchit la barrière entre deux langues (une institution perse est traduite en grec), entre deux systèmes iconographiques (l'attribut d'un dieu grec est intro-

duit dans la culture visuelle de la tradition égyptienne) ou entre deux groupes socio-culturels distincts qui partagent cependant le même langage (le droit coutumier d'une communauté chrétienne est reformulé dans le cadre rigoureusement normé du droit romain). Nous présentons dans un ordre globalement chronologique les situations étudiées sous le sous-titre *Traduire l'altérité culturelle et linguistique* : les problèmes d'*interpretatio* rencontrés par les traducteurs du traité de paix entre Ramsès II et Hattušili III (Alice Mouton et Carina van den Hoven), les solutions adoptées par les Grecs de l'époque classique pour rendre dans leur langue les titres et fonctions des agents du pouvoir perse (Dominique Lenfant), l'identification des divinités que recouvre le nom d'Artémis en Égypte, de la Basse Époque à l'époque romaine (Océane Henri), les méthodes de comparaison ethnographique et mythologique qu'emploie Diodore de Sicile pour rendre familiers les barbares d'Occident (Anne Jacquemin), les exercices de traduction gréco-démotiques que pratiquent, dans l'Égypte romaine, les élèves de l'école du temple de Narmouthis (Frédéric Colin), les divergences d'interprétation, antiques et actuelles, du titre du rebelle Firmus, dans la Maurétanie césarienne du IV^e siècle de notre ère (Alain Chauvot) et les traductions en copte et en grec d'institutions monastiques dans l'Égypte du VII^e/VIII^e siècle (Alain Delattre). Les méthodes employées pour *Traduire l'altérité culturelle et iconographique* sont illustrées par une nouvelle édition et un commentaire de la fameuse tunique historiée de Saqqara, datée du I^{er} siècle de notre ère (Françoise Labrique), tandis qu'une étude de l'*interpretatio* juridique romaine de la procédure de l'audience épiscopale sous Constantin (Olivier Huck), constitue la sous-partie *Traduire l'altérité culturelle et normative*.

Les interactions culturelles synchroniques ne sont pas, loin s'en faut, les seules circonstances où se manifeste le jeu de l'*interpretatio* au sens où nous l'entendons. *Les rencontres culturelles diachroniques*, auxquelles se consacre la *troisième partie* du livre, se produisent lorsqu'un sujet, assumant pour ainsi dire le rôle d'un passeur, se confronte en différé aux institutions d'une société disparue, pour les interpréter en référence aux valeurs et au savoir communs qu'il partage avec ses contemporains. L'altérité culturelle est alors consécutive à la distance chronologique qui sépare l'observateur de son objet. Notre ouvrage en présente deux variantes (*Traduire une altérité atavique* versus *exotique*). Le *revival* antiquisant de la Renaissance est l'expression d'un atavisme au sens quasi biologique du terme, qui évoque la « réapparition chez un descendant d'un caractère quelconque des ascendants, caractère demeuré latent pendant une ou plusieurs générations intermédiaires »². Dans la tradition savante occidentale, notamment ecclésiastique, le fil avec l'Antiquité ne fut jamais totalement rompu, mais le regard porté par les humanistes sur ce monde idéal, et pourtant païen, est une véritable confrontation transculturelle, dont Nicolette Brout montre comment elle aboutit non seulement à une traduction du passé en des termes compréhensibles par les Modernes, mais aussi à une réexpression de réalités et de valeurs contemporaines à travers le

2. Centre National de ressources textuelles et lexicales, Trésor de la langue française informatisé, <http://www.cnrtl.fr/definition/atavisme>.

formulaire latin consacré par le modèle antique, y compris lorsqu'entraient en jeu des sujets religieusement délicats – *l'interpretatio* peut même agir comme « un masque pour la dénonciation d'institutions controversées ». C'est en revanche le ressort de l'exotisme, et non la génétique culturelle, qui sert de moteur au thème de *Thermae Romae*, manga à succès dans le Japon d'aujourd'hui. Dans ce contexte extrême-oriental, comme au temps des humanistes, l'interprétation de l'Antiquité est aussi un moyen de tenir un discours sur l'actualité : le héros Lucius Modestus, architecte romain de l'époque d'Hadrien, assumerait en effet l'image de l'immigré ou du touriste étranger contemporains (Alexis d'Hautcourt). Du reste, ce personnage effectue très concrètement, dans le scénario, des voyages aller-retour vers le futur japonais, dont les conséquences anachroniques et culturellement paradoxales constituent autant d'occasions, pour l'auteur du manga, de procéder au jeu de *l'interpretatio*.

Cet embryon de classification en fonction des critères de synchronie et de diachronie n'a d'autre prétention que de proposer une méthode pragmatique pour organiser nos chapitres de façon cohérente. La tradition des sources historiques engendre cependant, quelquefois, des combinaisons plus complexes. En étudiant la réception des institutions achéménides chez les auteurs grecs, D. Lenfant constate ainsi que « la configuration se complique dès lors que l'on se fonde sur des sources grecques postérieures à l'existence de l'empire perse. Risque alors de se poser la question de savoir si tel auteur tardif (...) utilise des termes (...) parce qu'il les a trouvés dans une source contemporaine des Achéménides ou s'il a adopté des mots qualifiant des réalités de son temps (romaines, par exemple), l'un n'excluant pas l'autre (...). Il y aurait dans ce dernier cas une deuxième strate interprétative, diachronique celle-là. » La complexité que produit cette sédimentation de strates chronologiques s'exprime aussi dans d'autres contextes discutés dans nos séminaires, sans qu'un chapitre y soit consacré ici. Par exemple, la situation de diglossie et de biculturalisme endogène de l'Égypte tardive (égyptien vernaculaire – égyptien classique, usages contemporains – savoirs traditionnels précieusement transmis dans les bibliothèques des temples) confrontait régulièrement les érudits égyptiens à des problèmes d'*interpretatio* interne à leur propre culture – où se superposaient les dépôts successifs d'une histoire millénaire –, lorsqu'il s'agissait de réactualiser des concepts religieux attribués à la plus lointaine tradition. Quelques papyrus bilingues (classique – vernaculaire) et digraphes (hiératique – démotique) nous ont conservé ces jeux, qu'il serait intéressant de relire selon les grilles conceptuelles explorées dans ce volume. On comprendra facilement que notre ouvrage est loin d'atteindre l'exhaustivité des contextes possibles d'*interpretatio*, nous le concevons plus comme une ouverture que comme une clôture. Au moment où s'écrivent ces lignes, Cédric Brélaz organise à Strasbourg un colloque consacré à « L'héritage grec des colonies romaines d'Orient. Interactions culturelles et linguistiques dans les provinces hellénophones de l'empire romain », dont les actes seront publiés dans la même collection de l'UMR 7044 ARCHIMÈDE. C'est ainsi par une *ouverture vers d'autres recherches sur les interactions culturelles et linguistiques*, illustrées

déjà par une contribution sur les contacts linguistiques dans les colonies romaines d'Orient, que nous souhaitons achever notre ouvrage.

Strasbourg,
Novembre 2013

BIBLIOGRAPHIE

COLIN, Fr., 2003, «La documentation plurilingue de l'Égypte hellénistique : un laboratoire des interactions linguistiques et culturelles», dans M.-Th. Le Dinahet (éd.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre au 1^{er} siècle avant notre ère. Anatolie, Chypre, Égypte, Syrie*, Nantes, p. 257-280.



Chapitre 4

Le satrape et l'Œil du Roi Les hommes du pouvoir perse passés au filtre grec¹

Dominique LENFANT*

RÉSUMÉ. – Pour traduire dans leur langue les noms d'agents du pouvoir perse, les Grecs ont rarement pratiqué l'emprunt (*karanos*, *azabaritès*, *satrapès*), et ils ont privilégié le recours à un équivalent (*basileus*, *archôn*) ou la création d'un néologisme (*chiliarchos*, *eisangeleus*, Œil du Roi), soit des termes proprement grecs plus directement intelligibles. L'effet sémantique n'est pas pour autant celui d'une assimilation, car chacun des trois procédés permet de signifier à sa manière l'altérité, voire l'exotisme des dignitaires perses. L'interprétation grecque des fonctions politiques perses est ainsi aux antipodes de celle des dieux perses, censés être, sous des noms distincts, identiques aux dieux grecs : la langue affiche ainsi clairement la dimension politique de l'antithèse entre Grecs et Perses.

ABSTRACT. – To translate into their language the titles of Persian officials, Greeks rarely borrowed words (such as *karanos*, *azabaritès*, or even *satrapès*), but they preferred to use an existing title of (assumed) equivalent meaning (*basileus*, *archôn*), or to create a neologism (*chiliarchos*, *eisangeleus*, The King's Eye), that is to say strictly Greek, and directly intelligible, terms. Nevertheless, the semantic effect is not one of assimilation, because each of the three processes allows in its own way to express the otherness, or even exoticism, of Persian dignitaries. The Greek interpretation of Persian public offices is, then, the very opposite of that of Persian gods, supposed to be identical to Greek gods while having distinct names : in that way, language clearly reflects the political aspect of the antithesis between Greeks and Persians.

*

* *

1. Je remercie vivement Frédéric Colin et Claire Le Feuvre pour toutes leurs précieuses observations.

* Université de Strasbourg, UMR 7044 «Archéologie et histoire ancienne : Méditerranée – Europe (ARCHIMÈDE)».

LES Grecs de l'époque classique ont eu avec les Perses des contacts politiques réguliers, que ce soit comme sujets, comme voisins ou comme ambassadeurs. Ils les ont, en outre, abondamment évoqués dans leur littérature, et, plus que tous, ceux d'entre eux qui exerçaient un pouvoir. Certains ont enfin représenté la monarchie perse comme étant aux antipodes des valeurs helléniques. Pour toutes ces raisons, les Grecs ont été conduits à désigner dans leur langue les titres et fonctions des agents du pouvoir perse, dont aucun n'avait d'équivalent strict dans les sociétés grecques.

Du Roi au satrape et du chiliarque à l'azabarite et à l'Œil du Roi, les solutions adoptées pour la traduction grecque résultent à l'évidence de processus divers : elles relèvent tour à tour d'un des trois procédés principaux distingués par Frédéric Colin au seuil de ce volume, équivalent, transcription phonétique ou néologisme. L'équivalent est un terme que l'on cherche dans sa propre langue parce qu'on l'a jugé de même sens que l'expression traduite. La transcription phonétique renonce, au contraire, à traduire le sens pour privilégier le son. Le néologisme est, enfin, une expression nouvelle, qui suggère l'absence d'équivalent sémantique dans la langue du locuteur, mais se veut plus parlante qu'une transcription phonétique. On peut donc envisager de classer les différentes traductions dans l'une de ces catégories et tenter d'expliquer le choix de telle solution, voire se demander quelle a été la pratique privilégiée.

L'analyse se heurte néanmoins à plusieurs obstacles, qui sont clairement liés à la nature de nos sources. En premier lieu, étant donné la relative maigreur de notre documentation perse, il n'est pas toujours possible de confronter la désignation grecque à la désignation perse qu'elle est censée traduire. Rappelons, en effet, que la langue perse de l'époque n'est à proprement parler attestée que par les inscriptions royales cunéiformes, qui, tout en relevant d'une période qui va de Darius I^{er} à Artaxerxès III (522-338), sont en nombre réduit et ne font parfois que reproduire des formules stéréotypées. Ce « vieux-perse » si chichement attesté s'avère en outre une langue artificielle, teintée de formes dialectales et archaïques, qu'il ne faut pas confondre avec le perse tel qu'il était parlé au quotidien². Néanmoins, la situation n'est pas si désespérée qu'il y paraît, puisque en l'absence d'attestations, les linguistes peuvent souvent reconstituer des mots en se fondant sur les états antérieurs ou postérieurs de la langue perse, ainsi que sur des emprunts relevés dans des langues non perses de l'empire³. Quand, malgré cela, la confrontation demeure impossible, les commentaires modernes sont moins susceptibles de déboucher sur quelque certitude que ce soit.

En deuxième lieu, la traduction grecque n'est pas toujours unique, car il arrive qu'elle diffère d'une région à l'autre, d'une période à l'autre (v^e ou iv^e siècle av. J.-C.), voire d'un type d'écrit à l'autre. Du reste, et en dépit même de cette

2. Sur le vieux-perse, cf. MEILLET & BENVENISTE 1931, KENT 1953, BRANDENSTEIN & MAYRHOFER 1964. Pour une première approche, SCHMITT 2004, p. 717-718, et en dernier lieu ISEBAERT & TAVERNIER 2012 et TAVERNIER 2013, avec une abondante « bibliographie de base ».

3. Cf. SCHMITT 2004, p. 740. Il arrive souvent que les deux procédés se conjuguent, comme on le verra, par exemple, dans le cas de **hazahrapati*- (*infra* n. 54).

diversité parmi les formes attestées, nous n'avons que peu de traces du parler grec de tous les jours, puisque les inscriptions reflètent des usages officiels, tandis que les emplois littéraires relèvent parfois de pratiques singulières destinées à produire un effet spécifique. L'analyse des occurrences ne pourra donc faire abstraction des conditions de leur énonciation.

En troisième lieu, la configuration se complique dès lors que l'on se fonde sur des sources grecques postérieures à l'existence de l'empire perse. Risque alors de se poser la question de savoir si tel auteur tardif (Diodore ou Plutarque, par exemple) utilise des termes (comme ὑπαρχος ou χιλίαρχος) parce qu'il les a trouvés dans une source contemporaine des Achéménides ou s'il a adopté des mots qualifiant des réalités de son temps (romaines, par exemple), l'un n'excluant pas l'autre (comme on le verra, ὑπαρχος désigne à l'époque classique un gouverneur subordonné à un satrape, voire un satrape, et c'est à l'époque romaine la désignation grecque du proconsul romain, tandis que le χιλίαρχος désigne alors le tribun militaire)⁴. Il y aurait dans ce dernier cas une deuxième strate interprétative, diachronique celle-là. Pour limiter le champ des incertitudes tout en assurant un surcroît de cohérence à l'objet de la présente étude, il paraît prudent de se concentrer ici sur les questions d'interprétation synchronique, ce qui veut dire que nous n'envisagerons en principe que des sources contemporaines de l'empire perse, – qu'il s'agisse des inscriptions royales perses, des inscriptions grecques d'Asie Mineure et d'Europe, ou – le plus souvent – des auteurs grecs d'époque classique, eux-mêmes originaires d'Asie Mineure ou d'Athènes⁵.

Ces précautions étant prises, on se propose d'analyser successivement, à travers quelques exemples et sans prétendre à l'exhaustivité, le recours respectif à l'équivalence, à la transcription et au néologisme, avant de s'interroger sur les explications possibles de tel ou tel choix linguistique.

1. L'INTERPRÉTATION PAR UN ÉQUIVALENT consiste, on l'a dit, à prendre dans sa propre langue un terme que l'on juge de même sens que l'expression traduite. Elle trouve une illustration parfaite dans la dénomination du détenteur du pouvoir par excellence, le Roi qui était à la tête de l'empire perse.

4. D'un autre côté, comme on le verra, un auteur tardif comme Diodore utilise abondamment le terme de σατράπης, qu'à quelques exceptions près les auteurs contemporains de l'empire n'utilisaient guère.

5. Les auteurs fragmentaires, notamment les historiens d'époque classique qui ne nous sont connus que par la tradition indirecte, ne seront pris en compte que de manière exceptionnelle, car les auteurs qui les citent risqueraient de nous mettre en présence de reformulations et donc d'interprétations diachroniques (songeons, par exemple, à Diodore s'inspirant d'Éphore, ou à Plutarque quand il se fonde sur un auteur de *Persica*). Ces auteurs ne seront donc évoqués ici qu'avec prudence et, sauf exception signalée et justifiée, ils seront même le plus souvent écartés. Cette possibilité d'interprétation diachronique est abordée dans LENFANT 2013.

1.1. βασιλεύς (*basileus*) / xšāyaθiya : le Roi

Celui que les inscriptions vieux-perses nomment xšāyaθiya est appelé en grec βασιλεύς⁶. Les Grecs ont ainsi repris un terme qu'ils employaient pour désigner un monarque dans leur propre monde⁷. Si xšāyaθiya se trouve dans les inscriptions royales perses comme un élément de la titulature énoncé par la volonté du souverain lui-même, βασιλεύς est, quant à lui, attesté, s'agissant du roi de Perse, dans les écrits grecs les plus divers : inscriptions d'Asie Mineure et d'Athènes, mais aussi textes littéraires variés, à commencer par *Les Perses* d'Eschyle⁸. Le terme était manifestement usité aussi bien dans les textes officiels grecs (tels que les inscriptions à caractère diplomatique) que dans le langage parlé au quotidien (comme en témoigne le théâtre d'Aristophane⁹).

Une des particularités de l'emploi grec est que le terme βασιλεύς, quand il désigne celui que nous appelons le roi de Perse, est généralement sans article : βασιλεύς, et non ὁ βασιλεύς. C'est le cas dans toutes les inscriptions conservées¹⁰ et, s'il est vrai que, dans les textes littéraires tels qu'ils nous ont été transmis, l'usage paraît variable (on trouve parfois ὁ βασιλεύς¹¹), l'article pourrait en plus d'un cas être un ajout des copistes¹² : dans des textes en vers comme les pièces d'Aristophane, où la métrique empêchait ces derniers d'ajouter une syllabe, la distinction est nette entre, d'un côté, βασιλεύς seul ou βασιλεύς ὁ μέγας, deux formules qui désignent le Grand Roi, et, de l'autre, ὁ βασιλεύς, qui a d'autres usages, comme de désigner l'archonte-roi¹³. Ce procédé de l'absence d'article est assurément singulier, de même que l'effet qu'il produit : loin de rendre le mot

6. xšāyaθiya, ancêtre du persan moderne šāh (shah), serait lui-même un emprunt à la langue des Mèdes. Cf. MEILLET 1931, p. 63 ; BENVENISTE 1969, p. 18.

7. Étant donné que nous tentons d'embrasser le point de vue de Grecs sur le roi perse, soit à partir du VI^e siècle av. J.-C., il n'importe guère au présent propos que la forme mycénienne qa-si-re-u n'ait absolument pas désigné le détenteur du pouvoir royal, appelé wanaks, et que, dans l'épopée homérique, βασιλεύς n'ait pas exclusivement désigné les rois (cf. BENVENISTE 1969, p. 23-26). Sur les emplois de βασιλεύς et de τύραννος à partir de l'époque archaïque, cf. CARLIER 1984, p. 234-239 et les articles cités *infra* (n. 14).

8. Asie Mineure : *IMagn* 115 (ML 12 : lettre de Darius à Gadatas), l. 1 et 16-17 ; *I. Priene* 458 (RO 16 : arbitrage entre Milet et Myonte), l. 9 ; *IK Mylasa* 1-3 (RO 54 : complots contre Mausole), l. 5.

Athènes : *IG I³* 113 (décret en l'honneur d'Évagoras), l. 34-39 ; *IG I³* 227 (ML 70 : décret honorant Héracléides de Clazomènes), l. 13-14 ; *IG II²* 34 (RO 20 : alliance avec Chios), l. 11 et 15 ; *IG II²* 141 (RO 21 : décret en l'honneur de Straton de Sidon), l. 3 ; *IG II²* 43 (RO 22 : décret d'Aristotélès).

Pourrait s'y ajouter l'inscription des Grecs en réponse à la révolte des satrapes : *IG IV* 556 (RO 42), l. 8 et 11-12.

Parmi les auteurs de textes littéraires, citons notamment Eschyle, Hérodote, Thucydide, Aristophane, Andocide, les *Helléniques d'Oxyrhynchos*, Xénophon, Platon, Isocrate, Démosthène et Aristote.

9. Sur les occurrences de βασιλεύς comme désignation du roi de Perse chez Aristophane, cf. LENFANT 1997, p. 188.

10. Pour les inscriptions, voir *supra* n. 8.

11. Par exemple, Isocrate, *Panégryrique*, 145, 147.

12. Pour reprendre l'exemple du *Panégryrique* d'Isocrate, le Grand Roi y est généralement appelé βασιλεύς (par exemple § 94, 120, 140, 141). De même, chez Thucydide, chez qui les deux exceptions ont donné lieu à des corrections d'éditeurs (VIII, 47, 1 et 48, 4 : suppression de l'article).

13. Cf. LENFANT 1997.

indéfini, il le définit plus précisément encore que l'article et le transforme presque en nom propre. Pour une oreille grecque, il lève toute ambiguïté sur l'identité du roi désigné, et l'on traduit habituellement βασιλεύς par « le Roi », avec majuscule.

Cet emploi de βασιλεύς appelle deux remarques. La première tient au vocabulaire grec du pouvoir personnel. Il est frappant de constater que le terme de τύραννος, au potentiel péjoratif plus grand, ne paraît guère utilisé pour désigner le roi de Perse : plutôt que d'insister sur l'exercice du pouvoir absolu, les Grecs ont généralement employé en βασιλεύς un terme non connoté, un titre officiel, qui suggère un pouvoir institutionnalisé¹⁴. La seconde remarque concerne l'adéquation du terme pour qualifier le pouvoir du roi de Perse : il n'y a pas de commune mesure entre la structure impériale que dirigeait le Grand Roi et les réalités politiques habituellement désignées par la famille de βασιλεύς (parfois des royaumes réduits à l'échelle d'une modeste cité, comme en Phénicie ou à Chypre). Mais il est vrai que les Perses eux-mêmes n'ont pas eu de terme équivalent à celui d'« empereur » et qu'ils ont plutôt eu recours à des formules et périphrases particulières.

En effet, au-delà du terme seul, la titulature des inscriptions royales présente d'autres formules qui incluent *xšāyaθiya*, accompagné d'un déterminant, adjectif ou complément de nom¹⁵. Sauf erreur, certaines de ces formules ne me semblent pas avoir suscité d'équivalent en grec : ainsi, « roi des peuples » (vieux-perse *xšāyaθiya dahyūnām*) ou « roi en Perse » (vieux-perse *xšāyaθiya Pārsai*). Mais plusieurs d'entre elles ont, au contraire, suscité une traduction grecque.

C'est d'abord le cas de « roi des rois » (vieux-perse *xšāyaθiya xšāyaθiyānām*)¹⁶, dont on trouve quelques traces en grec, à vrai dire relativement modestes¹⁷. Ainsi, dans l'inscription censée traduire en grec la lettre de Darius à son subordonné Gadatas, le nom même de Darius est précédé de l'expression βασιλεύς [βα]σιλέων. Il est vrai que ce document est d'authenticité contestée¹⁸, mais les sources littéraires ne semblent pas en reste, puisque, dans *Les Perses* (v. 24), Eschyle évoque les « rois sujets du Grand Roi » (βασιλῆς βασιλέως ὑποχοι μεγάλου) : les commentateurs y ont vu les composants inversés de l'expression « roi des rois » employée dans les

14. On sait qu'à l'époque classique, tout particulièrement au v^e siècle av. J.-C., τύραννος et βασιλεύς sont loin de s'opposer systématiquement comme le tyran (terme péjoratif) au roi (terme neutre), mais que τύραννος est privilégié dans les emplois polémiques ou pour évoquer un pouvoir absolu, voire non institutionnalisé. Cf. LÉVY 1993 (sur Hérodote), notamment p. 16-17; LENFANT 1993 (sur Euripide).

15. Sur les formules de cette titulature, cf. SCHMITT 1977, p. 386-388.

16. *DB I* 1-3 (§ 1) [SCHMITT 1991, p. 49], *DNa* 8-15 (§ 2) [SCHMITT 2000, p. 29].

17. Ces traces sont du moins rares concernant la royauté achéménide qui nous occupe ici : βασιλεύς βασιλέων est, en revanche, largement attesté à l'époque parthe, dans des parchemins et monnaies dus aux rois iraniens eux-mêmes. Cf. GRIFFITHS 1953, p. 145-146.

18. L'authenticité de l'inscription (*IMagn* 115 = *ML* 12) a suscité des débats : voir encore récemment BRIANT 2003, qui met en avant les raisons de douter, et TUPLIN 2009, qui conclut qu'on n'a les moyens d'être catégorique ni dans un sens ni dans l'autre. Concernant l'expression « roi des rois », GAUGER 2000, p. 209-210, estime qu'elle n'a pas sa place dans une lettre, mais TUPLIN 2009, p. 160, objecte à juste titre qu'en l'absence de toute lettre royale conservée, on ne peut être formel. Voir aussi VASILESCU 2006, p. 294 n. 62, qui rappelle la présence du syntagme « roi des rois » dans l'édit d'Artaxerxès selon *Esdras*.

inscriptions de Darius. Ce serait ainsi la première attestation de cette expression dans la littérature grecque¹⁹. De même, l'expression δέσποτα δεσποτῶν, « maître des maîtres », adressée dans *Les Perses* (v. 666) à l'ombre de Darius, pourrait être un calque approximatif de « roi des rois »²⁰, mais, outre qu'elle suppose une correction du manuscrit²¹, elle s'écarte de la référence proprement dite à la royauté. Ces traces sont donc au total peu probantes et, quoi qu'il en soit, très peu fréquentes²².

Il n'en va pas de même de l'expression « Grand Roi » (*xšāyaθiya vazraka*), titre régulièrement attesté dans les inscriptions royales²³ et dont l'équivalent-traduction (βασιλεὺς ὁ μέγας) a eu un grand succès dans la littérature et, peut-on penser, dans l'usage des Grecs. Le vers 24, déjà cité, des *Perses* d'Eschyle en donne la plus ancienne attestation²⁴, puisque y sont évoqués « les rois sujets du **Grand Roi** » (βασιλῆς βασιλέως ὑποχοι μεγάλου). Il s'agit là d'une appellation respectueuse placée non sans vraisemblance dans la bouche de vieillards perses demeurés à la cour. Βασιλεὺς ὁ μέγας s'emploie ensuite régulièrement dans la littérature, mais sans plus être imputable au (prétendu) point de vue de Perses. Ainsi Hérodote précise-t-il, par exemple, quelles sont les provisions de bouche qu'emporte le « Grand Roi » (βασιλεὺς ὁ μέγας) quand il part à la guerre (I, 188).

Benveniste a jadis affirmé que le grec μέγας ne pouvait traduire toutes les connotations du perse *vazraka*, qui certes suggère un pouvoir particulièrement étendu, lié à l'extension du territoire dominé, mais qui est aussi une épithète régulièrement appliquée, dans les inscriptions royales, d'une part, au dieu Ahura Mazda, qualifié de *baga vazraka*, « le grand dieu », et, d'autre part, à la terre entendue comme domaine de la souveraineté royale : pour le linguiste, le qualifi-

19. Cf. HALL 1996, p. 109. Rappelons que la formule « Roi des Rois » employée par les Perses est héritée des Assyriens, chez qui elle est attestée dès le II^e millénaire. Cf. GRIFFITHS 1953, p. 148-150. Chez Eschyle, dans « roi des rois », Edith Hall comprend le complément de nom comme un « génitif paronomastique d'intensité » (HALL 1996, p. 109). Il est vrai que ce sens superlatif de l'expression est bien attesté en Assyrie, en Égypte pharaonique ou en hébreu biblique (GRIFFITHS 1953, p. 148-152). BENVENISTE 1969, p. 19, considère cependant que la formule signifie « le roi qui règne sur les autres rois » : « c'est une surroyauté, une royauté au deuxième degré qui s'exerce sur ceux que le reste du monde considère comme des rois. » SCHMITT 1977, p. 387, réfute cette position concernant la formule perse, mais le vers d'Eschyle appelle, quant à lui, l'interprétation de Benveniste (celle des Grecs ?), qui n'est pas celle du superlatif privilégiée par Hall : étant donné que les composants de l'expression sont inversés, il est explicitement question de « rois » soumis au Roi.

20. Cf. GRIFFITHS 1953, p. 146-147 ; SCHMITT 1978, p. 19, qui y voit peut-être la plus ancienne attestation de ce titre royal en traduction grecque.

21. Dindorf a corrigé ainsi le texte δέσποτα δεσπότου.

22. On s'étonne de lire sous la plume de BENVENISTE 1969, p. 19, que « Roi des Rois » est devenu aussitôt chez les Grecs la désignation du roi des Perses.

23. *DB I* 1-3 (§ 1) [SCHMITT 1991, p. 49], *DNa* 8-15 (§ 2) [SCHMITT 2000, p. 29]. Comme l'expression « Roi des rois », celle de « Grand Roi » a déjà une longue histoire quand les Perses l'adoptent, puisqu'elle est attestée au Proche-Orient dès le II^e millénaire, notamment dans les lettres diplomatiques rédigées en akkadien (*šarru rabû*), la langue diplomatique de l'époque. D'après les tablettes d'Amarna et de Bogazköy, au XIII^e siècle, quatre chefs d'État se reconnaissaient mutuellement le titre de « Grand roi » : le roi d'Égypte, le roi du Hatti (le pays des Hittites), le roi de Babylone et le roi du Mitanni, remplacé dans le courant du XIII^e siècle par le roi d'Assyrie. Voir, par ex., ROTH 2005. Je remercie vivement Frédéric Colin pour toutes ces indications.

24. SCHMITT 1978, p. 19.

catif perse dénoterait que le roi, tout comme le dieu ou la terre, est animé par une force mystique²⁵. Si tel était le cas (ce que j'ignore), cette connotation ne serait pas traduite en grec et ce serait un exemple de déperdition liée au changement de contexte culturel et d'univers spirituel.

Quoi qu'il en soit, la traduction littérale de l'expression « grand roi » pouvait répondre à plusieurs besoins dans la culture d'accueil. Elle avait d'abord, en son temps, le mérite de la singularité et de la clarté : tout comme βασιλεύς sans article, elle lève toute ambiguïté sur l'identité du roi désigné, puisque, à l'époque classique, « le Grand Roi » est nécessairement celui qui est à la tête de l'empire perse²⁶. En outre, par rapport à un complément qui se référerait à l'aire géographique ou aux composantes ethniques sur lesquelles s'exerce la royauté, l'adjectif « grand » a l'avantage de suggérer l'étendue de la puissance royale et de suppléer à l'absence d'expression propre au pouvoir impérial : la monarchie perse se distinguait de toute évidence des autres royautés connues des Grecs contemporains. Enfin, si « Grand Roi » est une expression figée traduisant un titre, elle n'en comprend pas moins un adjectif positivement connoté, ce qui a donné lieu à deux types d'usages littéraires. D'un côté, on l'a vu, Eschyle exprime par ce biais la révérence des sujets perses envers leur maître²⁷. Mais, d'un autre côté, les orateurs et auteurs ouvertement hostiles aux Perses ont décomposé l'expression pour tourner en dérision la prétendue « grandeur » du Roi ou pour s'insurger contre l'hommage qui lui était ainsi rendu par les Grecs eux-mêmes. C'est ainsi qu'au IV^e siècle av. J.-C. Isocrate fait mine de s'indigner en s'exclamant dans son *Panegyrique* : « Ne l'appelons-nous pas le Grand Roi comme si nous étions ses captifs ? »²⁸.

En utilisant de telles formules, les Grecs se montrent finalement des transcrits assez fidèles, du moins dans la forme. Mais ces reprises restent minoritaires et les Grecs se contentent le plus souvent de βασιλεύς seul.

À ces interprétations par un équivalent s'ajoutent cependant des désignations clairement exogènes, telles que « le roi des Perses », « le Perse » ou encore « le Barbare ». Inutile de préciser que de telles formules ne relevaient plus de la traduction.

25. BENVENISTE 1969, p. 21-22.

26. Claire Le Feuvre me signale d'ailleurs que, dans βασιλεύς ὁ μέγας, la place même de l'adjectif, qui calque la titulature vieux-perse, est une seconde singularité.

27. GARVIE 2009, p. 57, note judicieusement qu'en ce début des *Perses*, Xerxès est honoré de tous ses titres, ce qui ne sera plus le cas à la fin, après l'annonce de sa cuisante défaite.

28. Isocrate, *Panegyrique*, 121 : Οὐ βασιλέα τὸν μέγαν αὐτὸν προσαγορευόμεν ὡσπερ αἰχμάλωτοι γεγόνότες ; Autres commentaires caustiques dans le *Philippe* (132) du même Isocrate, qui conteste la légitimité de ce qualificatif pour l'ensemble des rois de Perse, et chez Platon (*Lois*, 695e), pour qui les rois ont cessé de le mériter à partir de Xerxès. Sur le contexte rhétorique de ces réactions, cf. LENFANT 2000. Plutarque prête aussi à Agésilas un jeu de mots sur l'appellation de Grand Roi, sans que l'on sache sur quelles sources il se fonde : « En quoi donc celui-là est-il plus grand que moi, s'il n'est pas plus juste et plus sage ? » (Plut., *Apophth. Lac.* 190f [Agésilas n° 2]). Notons cependant que les emplois non connotés de « Grand Roi » ne sont pas rares (par ex., Lys., XIX, 25).

1.2. δοῦλος (*doulos*) / *bandaka* ?

En dehors de la désignation du Roi, un deuxième terme mérite d'être discuté : il s'agit du grec δοῦλος. On pourrait s'étonner qu'il soit évoqué ici parmi les agents du pouvoir, mais, si l'on a jugé bon d'en dire ici quelques mots, c'est que les Modernes considèrent couramment qu'il servait à traduire le terme vieux-perse *bandaka*.

Précisons : δοῦλος, qui sert à désigner dans le monde grec l'esclave au sens juridique du terme, est couramment employé dans la littérature grecque pour qualifier l'ensemble des sujets du Roi, ce qui sert de métaphore politique du pouvoir absolu exercé par ce dernier et permet d'opposer de manière polémique la précieuse liberté dont jouissent les Grecs des cités extérieures à l'empire à la triste condition des sujets du Roi. Il s'agit là d'un *topos* littéraire bien connu, qui, sans être exclusivement réservé à la monarchie perse, la vise de manière privilégiée²⁹.

Parmi les sujets ainsi désignés comme esclaves du Roi figurent notamment de hauts responsables de l'empire, issus de la noblesse perse, tel Amorgès, fils de Pissouthnès, qui prit la tête d'une révolte contre Darius II³⁰, ou encore Cyrus le Jeune, donné pour esclave du Roi son frère³¹. Cela dit, le contexte d'énonciation et les considérations rhétoriques appellent à la prudence. Ainsi, c'est le Perse Ariée qui, dans l'*Anabase*, qualifie Cyrus de δοῦλος, mais l'auteur qui lui prête ce mot n'est autre que Xénophon. Or ce dernier était convaincu que la situation respective des deux frères était d'une injustice criante, du fait que seul Cyrus avait les qualités d'un bon roi³². Le mépris prêté au Perse Ariée est aussi là pour déconsidérer ce dernier, dont la trahison suscite l'indignation affichée des Dix-Mille et de l'auteur. Bref, rien n'incline à croire que le terme de δοῦλος placé par Xénophon dans la bouche d'Ariée traduise un original perse³³.

Pareille hypothèse n'aurait d'ailleurs peut-être pas vu le jour si ne s'était ajoutée à ces textes littéraires clairement orientés la lettre de Darius à Gadatas, une inscription d'Asie Mineure censée traduire une lettre du roi de Perse et qualifiant de δοῦλος son destinataire, un responsable du domaine impérial dans la région³⁴. Cette qualification à l'intérieur d'un document supposé émaner de la chancellerie perse a, en outre, été rapprochée du vieux-perse *bandaka*, par lequel, dans son

29. Voir, par exemple, GAUGER 2000, p. 209, et, pour le cas précis des Perses, MISSIOU 1993, p. 377-380.

30. Andocide, *Sur la paix*, 29.

31. Xénophon, *Anabase*, II, 5, 38.

32. Xénophon, *Anabase*, I, 9.

33. Le raisonnement vaut aussi pour le discours d'Andocide qualifiant Amorgès d'esclave du Roi, car l'orateur entend y déplorer comme insensé le soutien qu'Athènes a apporté à Amorgès contre le Roi : comment a-t-on donc pu choisir l'esclave plutôt que le maître ? De même, dans l'éloge funèbre de Cyrus par Xénophon (*Anabase*, I, 9, 28-29), le contraste entre la position « d'esclave » de Cyrus et celle du Roi est un procédé rhétorique visant à rendre plus frappante encore (et partant plus flatteuse pour Cyrus) leur différence de popularité.

34. *IMagn* 115 (*ML* 12), l. 1-4 : βασιλεὺς [βα]σιλέων Δαρειῶς ὁ Ὑστάσπεω Γαδάται δούλωι τὰδε λέγει[τ]. On trouvera l'essentiel de l'abondante bibliographie dans BRIANT 2003 et TUPLIN 2009.

inscription de Béhistoun, Darius qualifie ses généraux loyaux³⁵, mais aussi, plus généralement, l'ensemble de ses sujets³⁶ : on en a déduit que δοῦλος était une traduction par équivalence de ce terme *bandaka*, dont l'étymologie renvoyait au « lien » (*band-*) entre le roi et ses sujets³⁷. Le terme désignait donc un « serviteur » du roi au sens large du terme³⁸.

Cette équivalence *doulos/bandaka* est devenue une vulgate, dont on a tiré trois types de conséquences :

1) Elle contribuait à confirmer l'authenticité de la lettre à Gadatas – qu'en réalité elle présupposait.

2) Elle manifestait un malentendu de la part des Grecs, puisque *bandaka* ne signifiait certainement pas l'équivalent de ce qu'était un δοῦλος dans le monde grec, car enfin quel rapport pouvait-il y avoir entre un haut officier perse et la lie des sociétés grecques ?³⁹

3) On est même allé jusqu'à expliquer la fréquence de la qualification des sujets du Roi comme esclaves par cette simple maladresse de traduction : le *topos* grec aurait eu son origine dans un contresens sur des sources perses⁴⁰.

Cet édifice repose cependant sur des bases fragiles, non seulement parce que l'authenticité de la lettre à Gadatas fait toujours débat⁴¹, mais aussi parce que, même si l'on admet cette dernière, rien ne permet véritablement d'affirmer que δοῦλος traduise *bandaka*, ainsi que l'ont justement souligné Pierre Briant et Christopher Tuplin dans des contributions récentes⁴². Enfin et surtout, on ignore si la

35. *DB* §§ 25, 26, 29, 33, 38, 41, 45, 50, 71.

36. *DB* § 7.

37. Cf. COUSIN & DESCHAMPS 1889, p. 534 (qui, du coup, édulcorent le sens de δοῦλος, qui, selon eux, « appliqué à un satrape, n'étonnera pas si on le traduit par « serviteur » »); MISSIOU 1993, p. 380-387; BRIANT 1996, p. 336. On peut dire que l'équivalence δοῦλος/*bandaka* a été une *communis opinio* du xx^e siècle (voir, parmi de nombreux exemples, BALCER 1977, p. 259 n. 21). Sur *bandaka* en général, cf. EILERS & HERRENSCHMIDT 1989.

38. Les versions élamite et akkadienne de l'inscription de Darius traduisent, du reste, *bandaka* par un terme qui signifie « serviteur » (MISSIOU 1993, p. 384; TUPLIN 2010, p. 54).

PETIT 2004, p. 181, a interprété δοῦλος/*bandaka* comme une désignation du « vassal » lié au roi selon le modèle médiéval, mais l'hypothèse a été réfutée de manière convaincante par TUPLIN 2010, p. 54-55.

39. Parmi de très nombreux exemples : PICARD 1980, p. 204, évoque les « contresens que commettent les Grecs en donnant au mot *doulos* la même signification sociale dans l'Empire qu'en Grèce ». Dans un récent livre à vocation pédagogique, ROISMAN & YARDLEY 2011, p. 194, annotent ainsi la traduction de la lettre de Darius à Gadatas : « The Greek text describes Gadatas as *doulos*, a servant or slave, which is much harsher than the probable Persian original *bandaka*, « faithful ». »

40. PICARD 1980, p. 205-206.

41. Voir ci-dessus n. 18. L'équivalence et l'authenticité sont en fait deux hypothèses incapables de se fonder l'une sur l'autre, sauf à admettre un raisonnement circulaire.

42. BRIANT 2003, p. 117-118 et n. 47, qui remet en cause la démarche de MISSIOU 1993 et souligne la fragilité du postulat selon lequel δοῦλος serait la « traduction d'un terme perse qui a pu éventuellement figurer dans un texte absent, mais absent soit parce qu'il a disparu, soit parce qu'il n'a jamais existé »; TUPLIN 2009, p. 162. Si l'on admet l'authenticité, on peut juste supposer que δοῦλος rend un terme perse banal désignant la relation maître/subordonné, quel que soit son rang dans la hiérarchie sociale. Tuplin compare une lettre du satrape d'Égypte Arsamès, qui parle de son « serviteur » Ahapi pour désigner un subordonné de haut rang. Concernant Gadatas, il déduit du contexte, de manière convaincante, que ce terme n'est sans doute pas un titre : ce que le Roi doit

traduction grecque de cette lettre écrite par un Perse à un autre Perse est vraiment due... à un Grec – une inconnue évidemment gênante pour qui s'intéresse à l'interprétation grecque proprement dite.

En conséquence, le couple *bandaka*/δοῦλος, qui n'est peut-être rien d'autre qu'une hypothèse moderne, peut être écarté de notre champ d'investigation. Il n'en demeure pas moins intéressant pour les discussions qu'il a suscitées et qu'il suscite encore, et pour leurs apories : ces dernières illustrent bien l'une des difficultés liées à la maigreur quantitative et qualitative de notre documentation perse.

2. LA TRANSCRIPTION PHONÉTIQUE

À l'opposé du recours à un équivalent, un deuxième procédé consiste à renoncer à toute restitution du sens pour utiliser directement une transcription phonétique du terme étranger. C'est le procédé de l'emprunt. Trois exemples seront ici examinés tour à tour, ceux de *κάρανος*, *ἀζαβαρίτης* et de *σατράπης*.

2.1 *κάρανος* (*karanos*) : « généralissime »

Le terme apparaît dans les *Helléniques* de Xénophon (I, 4, 3), à propos de Cyrus le Jeune, quand ce dernier arrive en Asie Mineure en 407 pour y prendre le commandement de toutes les forces maritimes et faire la guerre aux côtés des Lacédémoniens : le fils cadet du Roi est muni d'une lettre destinée à l'ensemble des gens de la côte (οἱ κάτῳ) et portant le cachet royal. Xénophon cite la formule employée par le Roi dans sa lettre : *Καταπέμπω Κῦρον κάρανον τῶν εἰς Καστωλὸν ἄθροίζομένων*. « J'envoie Cyrus vers la côte comme *karanos* des troupes rassemblées à Kastolos⁴³ », ce qui est ensuite glosé par une équation entre *κάρανος* et le mot grec κύριος, que l'on peut traduire par « maître »⁴⁴.

Alors qu'on y a vu un temps la variante dialectale d'un terme grec⁴⁵, il est aujourd'hui reconnu que *κάρανος* dérive de l'iranien *kāra-*, qui signifie « armée »⁴⁶. *Κάρανος* est un hapax⁴⁷, y compris chez Xénophon, qui ne l'emploie plus jamais, même dans la suite de son récit sur la période où Cyrus continue d'exercer cette fonction. Il est intéressant de noter en outre que, dans l'*Anabase*, qu'il avait écrite avant, Xénophon avait fait allusion à cette même nomination de Cyrus en recou-

rappeler dans cette lettre mêlant remontrances et compliments est bien plutôt que Gadatas est son subordonné (TUPLIN 2009, p. 162-163).

43. La plaine de Kastolos était en Lydie, non loin de Sardes, résidence du satrape. C'était le lieu de rassemblement des troupes perses en cas de mobilisation importante dans la région.

44. τὸ δὲ κάρανον ἔστι κύριον. Hatzfeld (dans la CUF) traduit κύριος par « seigneur ».

45. L'hypothèse d'une forme dorienne correspondant à l'ionien *karēnos*, « tête », est l'explication reprise par Hatzfeld dans la CUF et adoptée par CHANTRAINE 1968, s.v. *κάρα* (*κάρανος* γ figure parmi les « dérivés rares » de *κάρα*).

46. Cf. PETIT 1983, p. 36-37; TESTEN 1991 (qui ignore l'existence du précédent article); BRUST 2005, p. 302-306, fait justice de l'interprétation de *κάρανος* comme étant d'origine grecque et fait le point des arguments en faveur de l'origine iranienne du terme.

47. À vrai dire, comme le signale TESTEN 1991, p. 173, le terme est aussi cité, cette fois au nominatif, dans l'*Etymologicum Gudianum*.

rant à un équivalent : il y disait que Cyrus avait été nommé « *stratègos* (général) de tous ceux qui doivent se rassembler à Kastoloupedion » (*Anabase*, I, 9, 7). De même, alors que Cyrus ne fut certainement pas le seul *karanos* de la région à être mentionné par nos sources grecques, puisque lui succédèrent, entre autres, Tissapherne, Tithraustès, Tiribaze ou Strouthas⁴⁸, jamais aucun autre n'est désigné par ce terme : Xénophon préfère recourir à un équivalent approximatif, mais directement compréhensible, tel que στρατηγός⁴⁹. Et, de fait, il est très rare, en règle générale, que cet historien ait recours à des emprunts.

Aussi n'est-ce sans doute pas un hasard si cet emprunt paraît en fait sortir de la bouche du Roi. Le message est destiné aux « gens de la côte », qui n'étaient pas tous grecs, mais dont on peut penser qu'ils étaient, pour beaucoup, hellénisés et pouvaient comprendre une phrase simple formulée en grec. En effet, bien que Xénophon n'éprouve pas le besoin de le préciser, on peut supposer la lettre traduite en grec⁵⁰. Dans ce cas, le traducteur au service du Roi n'a pas jugé bon de rendre le terme par un équivalent ou un néologisme grec, contrairement à ce qu'a fait l'auteur de l'*Anabase* en employant le mot de στρατηγός, qui restituait clairement le caractère militaire, et non civil, de la fonction, mais présentait d'autres inconvénients, auxquels l'interprète du Roi a peut-être été sensible.

Le contenu de cette fonction de *karanos* se déduit du champ de commandement attribué à Cyrus : il va « commander toutes les forces maritimes », vient de préciser Xénophon, tandis que, selon la lettre du Roi, l'autorité du *karanos* s'exercera sur les forces rassemblées dans la plaine lydienne, soit des troupes terrestres. Il s'agit donc d'un commandement militaire général. La traduction grecque κύριος, qui figure dans le texte actuel de Xénophon, est vague et peu satisfaisante, parce qu'elle ne se réfère pas particulièrement au champ militaire. Cette traduction est-elle, du reste, de Xénophon lui-même et n'est-elle pas plutôt celle d'un copiste zélé ? Cette dernière hypothèse me paraît d'autant plus tentante que la formulation semble typique des gloses de manuscrits et que, comme le note dans le même sens Thierry Petit, κύριος est d'une imprécision étonnante⁵¹. De plus, Xénophon avait lui-même adopté dans l'*Anabase* un terme, στρατηγός, qui avait du moins le mérite d'évoquer sans ambiguïté le commandement militaire. Mais, si tel est le cas, on peut s'étonner qu'il n'éprouve pas le besoin d'expliquer κάρανος à son lecteur : ce dernier était-il donc censé déduire le sens du seul contexte ? Il faut croire que, de son côté, le traducteur du Roi avait trouvé στρατηγός trop faible ou trop banal pour signifier la qualité et l'étendue des pouvoirs extraordinaires concentrés dans les mains de

48. Je ne mentionne là que des commandants évoqués par Xénophon. Pour une liste plus étendue des *karanoi* connus, cf. PETIT 1983, p. 45. Sur les relations entre *karanoi* et système satrapique, cf. KEEN 1998.

49. Ainsi, pour Tiribaze chez Xénophon, *Helléniques*, IV, 8, 12.

50. On songe à la lettre de Darius à Gadatas, mais aussi à la lettre royale énonçant les conditions de la « Paix du Roi » en 386 et lue par Tiribaze aux envoyés des cités grecques (Xénophon, *Helléniques*, V, 1, 30) et à celle qui fut également lue aux Grecs d'Europe par un Perse en 367 (VII, 1, 39) : toutes deux ne pouvaient guère être qu'en grec, même s'il est vrai que les historiens anciens sont toujours de la plus grande discrétion sur la présence d'interprètes.

51. PETIT 1983, p. 38, qui croit lui aussi à une glose.

Cyrus. Ce choix d'un emprunt, soucieux de précision, voire de purisme, au risque de susciter une interprétation inexacte, est très minoritaire dans l'usage grec et pourrait être lié au milieu perse dans lequel vivait l'interprète. La même hypothèse peut également être avancée dans le cas analogue auquel j'en viens maintenant.

2.2 ἀζαβαρίτης (*azabaritès*) : l'*azabarite*

Ἀζαβαρίτης est un nouvel hapax. Il apparaît dans un fragment de Ctésias, c'est-à-dire dans un passage de son récit (aujourd'hui perdu) tel qu'il a été réécrit par un auteur postérieur. Cette reformulation est en l'occurrence très tardive, puisqu'elle apparaît dans le résumé de son œuvre par le patriarche byzantin Photius, qui écrivit près de treize siècles après Ctésias (ix^e siècle ap. J.-C.). De ce fait, c'est une demi-exception au sein d'un corpus constitué pour le reste de textes contemporains de l'empire perse⁵². Un tel écart se justifie par le fait que Ctésias vécut dans l'empire et que l'on peut difficilement supposer le terme introduit par Photius, car, s'il arrive à ce dernier de changer les termes de l'original qu'il résume, c'est alors pour employer des mots devenus courants de son temps⁵³. Or, non seulement ἀζαβαρίτης n'apparaît pas comme un terme par lequel Photius aurait facilité la compréhension à ses contemporains en procédant à une adaptation, mais il a été aussi reconnu comme étant bel et bien la transcription d'un terme iranien⁵⁴.

Dans ces conditions, la formulation même de la *Bibliothèque* ne laisse pas d'étonner par sa sobriété. Photius est en train de résumer le récit de Ctésias sur la crise de succession qui fit suite à la mort d'Artaxerxès I^{er} : après l'assassinat de Xerxès II, écrit-il, « Sekyndianos devient roi et Ménostanès devient son *azabaritès* » (Βασιλεύει δὲ Σεκυνδιανὸς καὶ γίνεται ἀζαβαρίτης αὐτῷ Μενοστάνης)⁵⁵. Puis il continue, sans commenter en aucune manière ce terme qui n'apparaît dans aucun autre texte conservé – comme si le mot ne devait, de son point de vue, poser aucun problème au lecteur, comme si c'était en somme du grec.

Cela contraste avec son commentaire du mot *πισάγας* (*pisagas*), autre terme d'origine perse, qu'il présente et commente explicitement comme tel :

Ὁ δὲ Μεγάβυζος, πέντε διατρίψας <ἐν> τῇ ἐξορίᾳ ἔτη, ἀποδιδράσκει ὑποκριθεὶς τὸν πισάγαν· πισάγας δὲ λέγεται παρὰ Πέρσαις ὁ λεπρὸς καὶ ἔστι πᾶσιν ἀπρόσιτος. «Mégabyze, après avoir passé cinq ans en exil, s'enfuit en feignant d'être *pisagas*. C'est le lépreux qu'on appelle *pisagas* chez les Perses et nul ne peut l'approcher.»⁵⁶

52. *Supra* n. 5.

53. Cf. LENFANT 2013.

54. Il s'agit plus exactement de l'altération d'une transcription, altération sans doute imputable à une erreur de copie : ἀζαβαρίτης serait une altération de ἀζαραπατίτης, voire de ἀζαραπάτης. Cette dernière forme est attestée en grec, à l'aspiration et la désinence près, dans un lemme du lexique d'Hésychius (v^e siècle ap. J.-C.) : ἀζαραπατεῖς· οἱ εἰσαγγελεῖς παρὰ Πέρσαις. «*arazapates* : les introducteurs chez les Perses». Rapprochée de formes moyen-perse, elle atteste l'existence d'un titre vieux-perse **hazahrapati-*, «commandant de mille hommes», que les Grecs ont habituellement traduit par le néologisme χιλίαρχος, *chiliarchos* (voir ci-dessous 3.2). Cf., en dernier lieu, BRUST 2005, s. v. ἀζαραπατεῖς, p. 48-52, et SCHMITT 2007.

55. Ctésias F 15 § 49 (LENFANT 2004, p. 136) = Photius, *Bibliothèque* 72, 42a21-22.

56. Ctésias F 15 § 43 (p. 133) = Photius, *Bibliothèque* 72, 41a41-b2. Sur l'origine perse du terme, voir les références indiquées par LENFANT 2004, p. 268-269, n. 569, auxquelles il faut ajouter

Ici, le terme est, on le voit, successivement introduit, traduit par son équivalent grec (*λεπρός*, *lepros*, lépreux) et explicitement donné pour un mot propre aux Perses. Rien de tel, donc, pour l'*azabariès*. Pourtant, dans le résumé antérieur de Photius, il n'a encore jamais été question de ce titre, alors même qu'à chaque avènement ou presque étaient cités les noms des hommes qui gravitaient autour du Roi. Néanmoins, cela ne veut pas dire qu'il en allait de même dans le récit de Ctésias. En d'autres termes, il se pourrait que, dans son récit-fleuve de 23 livres, l'historien ait déjà évoqué des personnages exerçant cette fonction, mais que Photius n'ait pas reproduit ces précisions : rappelons qu'il résume cette très longue histoire (ou du moins ses 17 derniers livres⁵⁷) en quelque 32 pages d'un Budé actuel (soit à peine deux petites pages par livre) ; à ce stade de condensation, son résumé, on s'en doute, omet beaucoup plus de choses qu'il n'en conserve⁵⁸. S'agissant de Ménostanès, en revanche, la précision lui a paru d'importance⁵⁹, mais il a pu oublier qu'il reproduisait pour la première fois ce terme qui lui était devenu familier et que Ctésias avait sans doute expliqué antérieurement, comme il l'avait fait, on l'a vu, pour un terme comme *pisagas*. Du moins peut-on en avancer l'hypothèse.

Quoi qu'il en soit, cette transcription n'apparaît qu'une fois dans la littérature grecque conservée, ce qui montre la faiblesse de son succès. Comme dans le cas de *κάρανος*, dont la présence dans les *Helléniques* s'explique par l'origine perse du message reproduit (une lettre du Grand Roi), *ἄζαβαρίτης* a été employé par un Grec qui avait vécu plusieurs années à la cour. Il est probable que l'auteur expliquait à son lecteur le sens de ce mot, qu'il avait choisi de transcrire, que ce fût par souci documentaire ou pour faire couleur locale⁶⁰. Il n'est pas impossible que Ctésias, qui prétendait tirer de son expérience perse des informations plus sûres que celles d'Hérodote⁶¹, ait cherché à persuader son lecteur en citant des termes perses en transcription (comme *ἄζαβαρίτης*⁶²) plutôt qu'en usant de mots grecs déjà employés par ses prédécesseurs (*χιλίαρχος* et *εἰσαγγελεύς*, en l'occurrence⁶³). Ce procédé demeure néanmoins le plus rare, chez Ctésias comme chez les autres.

2.3 *σατράπης* (*satrapès*) / *xšaçapāwā* : le satrape

Un emprunt a cependant connu un succès hors du commun : il s'agit de *σατράπης* (*satrapès*), le satrape⁶⁴. L'origine iranienne de ce terme n'a jamais fait

MANCINI 1987, p. 54, et BRUST, p. 542-544.

57. Cf. Ctésias T 8 (p. 6) : Photius commence son résumé au livre VII.

58. Sur la condensation du récit de Ctésias par Photius, cf. LENFANT 2004, p. CLXXXV.

59. Sur le personnage de Ménostanès, qui trouve son homologue dans le Manuštanu mentionné dans plusieurs documents des archives babyloniennes des Murašû, cf. LENFANT 2004, p. CVI et 271 n. 594 ; SCHMITT 2006, p. 169-171.

60. Il est possible que la définition proposée par Hésychius remonte à Ctésias.

61. T 8 (LENFANT 2004, p. 7).

62. ou sa version non altérée. Cf. *supra* n. 54.

63. Sur ces deux termes, voir ci-dessous, respectivement (3.1) et (3.2).

64. Relevé d'occurrences, avec variantes, et discussion linguistique dans BRUST 2005, p. 597-612. Cf. SCHMITT 1976.

de doute pour personne⁶⁵ : σατράπης est la transcription de l'iranien *xšaθra-pā, dont est dérivé le vieux-perse xšaçapānā⁶⁶, attesté deux fois dans l'inscription de Darius à Béhistoun⁶⁷, ce composé signifiant littéralement « gardien (pānā-) du royaume (xšaça-) »⁶⁸ – un sens dont les Grecs ne paraissent pas avoir eu conscience. La fonction de satrape était une singularité de l'empire perse, sans précédent ni correspondant connu⁶⁹. Cela pourrait expliquer, à première vue, qu'il eût été bien difficile aux Grecs de trouver un équivalent dans leur langue.

Mais cette explication a toutes chances d'être simpliste. Tout d'abord, si l'on considère les autres langues de l'empire, on observe assurément que la transcription a été largement pratiquée (par exemple, en élamite, en araméen, en hébreu, en égyptien ou en démotique), mais que certaines ont aussi eu recours à une expression périphrastique ou un équivalent (ainsi, le néo-babylonien et l'égyptien, dont l'usage paraît avoir privilégié cette solution sans cependant s'y limiter)⁷⁰.

Ensuite, si l'on examine l'usage grec, on constate, à vrai dire, que le succès de cette transcription ne fut pas tel qu'on pourrait l'imaginer à lire les historiens modernes⁷¹. En premier lieu, il fut loin d'être immédiat : ni Eschyle ni Hérodote ni Thucydide n'utilisent σατράπης. C'est tout à fait net chez Eschyle, premier en date de ces auteurs du v^e siècle av. J.-C., mais c'est plus frappant encore chez Hérodote, dont le récit, source fondamentale pour les historiens actuels de l'empire perse, évoque nombre de ces dignitaires que nous appelons communément satrapes. De fait, Hérodote n'emploie jamais à leur sujet le terme de σατράπης, mais celui d'ἄρχων (*archôn*) ou, plus souvent, d'ὑπαρχος (*hyparchos*)⁷² – soit des équivalents tirés du vocabulaire grec. Comme chacun sait, ὁ ἄρχων, litt. « celui qui commande », peut recouvrir en grec un large spectre d'attributions et il se réfère chez Hérodote lui-même à des fonctions variées⁷³, ce qui veut dire que c'est, pour

65. Le lexicographe byzantin Hésychius signalait lui-même l'origine perse du terme (σατράπαι ἄρχηγοί, στρατηλάται. Περσική δὲ ἡ λέξις).

66. Étant donné sa structure phonique, le mot grec ne peut remonter au terme vieux-perse, mais à une forme mède *xšaθra-pā, qui semble être passée en grec par l'intermédiaire du lycien. Cf. SCHMITT 2003, p. 35 ; BRUST 2005, p. 610-612.

67. DB III 14 (§ 38) et 56 (§ 45) [SCHMITT 1991, p. 36 et 38, 63 et 65].

68. BENVENISTE 1969, p. 19 ; SCHMITT 1976, p. 377 ; KLINKOTT 2005, p. 28-29.

69. PETIT 1990, KLINKOTT 2005. Sur l'usage institutionnel de ce terme à l'époque hellénistique, cf. BRUST 2005, p. 599-600, 605-606.

70. Termes et références chez SCHMITT 1976, p. 374-379 et KLINKOTT 2005, p. 29-31.

71. PETIT 1990, p. 15-20, évoque la « fluidité de la nomenclature antique » avant de définir le satrape comme « un Perse qui, sous l'autorité directe du Roi, gouverne la satrapie, première subdivision administrative de l'Empire, qui jouit de pouvoirs civils et militaires (...) et qui représente et défend dans sa province les intérêts perses. » Les hyparques, ou sous-gouverneurs, sont, quant à eux, définis comme « les officiers perses qui avaient autorité sur une circonscription de taille inférieure à une satrapie, mais plus grande qu'une cité et sa périphérie, et qui dépendaient non du Roi directement, mais d'un satrape. »

72. ἄρχων désigne un satrape en I, 192 et III, 89, mais Hérodote emploie le plus souvent ὑπαρχος (voir références dans POWELL 1938, s.v., p. 364).

73. Il peut désigner, en dehors du satrape (deux occurrences), un magistrat en fonction dans une cité grecque indépendante (trois occurrences) ou – le plus souvent – un commandant militaire (une dizaine d'occurrences). Cf. POWELL 1938, p. 48-49.

désigner un satrape, un terme non spécifique, qui n'est pas même réservé aux Perses. Quant à ὑπαρχος, qui désigne littéralement un « commandant subordonné », celui qui commande pour le compte d'un autre, Hérodote ne l'utilise qu'à propos de Perses ayant des fonctions de gouverneur, mais, si leur pouvoir s'étend le plus souvent à une satrapie, il est parfois limité au territoire d'une cité⁷⁴. En d'autres termes, non seulement Hérodote emploie différents vocables, mais ces mots eux-mêmes peuvent aussi désigner une autre fonction que celle de satrape. Il adopte donc des équivalents imprécis. Or, s'il choisit ainsi de traduire le titre perse par un équivalent plutôt que de le transcrire, ce n'est pas par ignorance d'une fonction qu'il connaît fort bien⁷⁵, puisqu'il lui arrive d'employer le mot de « satrapie » (σατραπείη)⁷⁶.

Sa manière de désigner la satrapie reste cependant significative. Cet historien est, comme chacun sait, l'auteur qui a laissé le plus long développement de la littérature grecque sur les subdivisions de l'empire. Or, le terme qu'il emploie dans son exposé est celui de νομός (*nomos*)⁷⁷, « nome » ou « district » fiscal⁷⁸ – un terme qui n'est pas réservé à l'évocation des réalités perses, puisqu'il peut aussi renvoyer à des subdivisions égyptiennes ou scythes⁷⁹. Cela donne bel et bien l'impression qu'Hérodote a préféré recourir à des termes clairs pour un Grec⁸⁰, quitte à forcer l'analogie et à gommer la spécificité perse ou plus généralement étrangère.

Outre qu'il recourt plus volontiers à d'autres termes, Hérodote n'emploie le mot d'emprunt (σατραπείη, *satrapeiè*) qu'après l'avoir traduit par l'équivalent grec (plus vague) d'ἀρχή (*archè*) et en le présentant explicitement comme l'appellation utilisée par les Perses. Il ne recourt, du reste, que deux fois en tout à cette transcription et en ces deux occasions il ne manque pas de préciser que c'est le mot des Perses⁸¹ – ce qui revient à le mettre à distance comme étant le mot des autres et suggère aussi que le terme n'était pas familier au lecteur de l'époque. C'est donc un choix délibéré de l'historien que de n'avoir pas recours à la transcription σατράπης.

Thucydide, enfin, n'emploie jamais σατράπης, bien qu'il relate l'action de différents satrapes. Il désigne en fait ces derniers par leur nom, parfois accompagné d'une formule évoquant vaguement leur pouvoir⁸². Il utilise en revanche σατραπεία

74. Songeon à Artayctès, gouverneur de Sestos (VII, 33), ou à Sandokès, gouverneur de Kyme (VII, 194).

75. PETIT 1990, p. 18.

76. Hérodote I, 192 ; III, 89.

77. νομός oxyton, à distinguer de νόμος paroxyton, qui signifie « loi », « coutume ».

78. Le fait bien connu que les nomes évoqués par Hérodote ne correspondent pas exactement aux satrapies n'importe pas vraiment ici, puisque Hérodote fait au contraire mine de les assimiler (III, 89).

79. Par exemple, II, 4 ; IV, 62.

80. MUNSON 2005, p. 56.

81. I, 192 : « le commandement (ἀρχή) de cette région (χώρη) que les Perses appellent satrapie (σατραπείη) » (il s'agit de la Babylonie). III, 89 : Darius a établi chez les Perses vingt ἀρχαί, que les Perses appellent « satrapies ».

82. De Pissouthnès, il est dit qu'il était « celui qui détenait alors Sardes » (ὃς εἶχε Σάρδεις τότε, I, 115, 4). Au sein du récit, Tissapherne est désigné comme « celui qui était général des gens de la côte pour le Roi Darius fils d'Artaxerxès » (ὃς βασιλεὶ Δαρείῳ τῷ Ἀρταξέρξου στρατηγὸς ἦν τῶν κάτω, VIII, 5, 4) et, dans le texte rapporté des traités entre Sparte et les Perses, Tissapherne est

(*satrapeia*)⁸³. Le terme perse était, on l'a vu, déjà employé par Hérodote, mais Thucydide l'utilise cette fois sans explication, ce qui suggère qu'il est désormais connu des lecteurs de l'époque (la fin du v^e siècle av. J.-C., une petite génération après Hérodote) – peut-être par suite des rapports diplomatiques qui se sont développés dans cette période⁸⁴. On notera toutefois que Thucydide n'emploie le mot qu'une seule fois et qu'il continue à lui préférer le terme plus banal d'ἀρχή⁸⁵.

Ce n'est qu'au iv^e siècle av. J.-C. que des auteurs grecs emploient σατράπης : l'emprunt n'apparaît donc que très tardivement, plus de 150 ans après les premiers contacts entre Grecs et Perses et la création des satrapies dans l'empire. Les premières occurrences se trouvent chez Ctésias⁸⁶ et Xénophon⁸⁷, deux auteurs qui ont aussi la particularité d'employer le terme de manière très courante.

Cela peut s'expliquer par leur époque, mais ce n'est sans doute pas sans rapport avec le fait qu'ils ont tous deux vécu dans l'empire. Rappelons que les deux emprunts précédemment analysés, κάρανος et ἀζαβαρίτης, d'emploi beaucoup plus exceptionnel, se trouvent précisément chez ces deux auteurs. Quant au satrape, comme l'a noté Thierry Petit, Ctésias et Xénophon sont les auteurs qui ont la terminologie la plus cohérente : ils établissent clairement une hiérarchie entre satrape et hyparque, ce qui peut être mis en rapport avec leur connaissance personnelle de l'empire perse⁸⁸.

simplement désigné par son nom (VIII, 18, 1 ; 37, 1 ; 58, 1), sans que soit précisée la fonction de satrape qui pourtant justifie qu'il soit question de lui.

83. I, 129, 1, à propos du passage de pouvoir de Mégabates à Artabaze dans la satrapie de Daskyleion.

84. Un autre détail oriente dans le même sens : on sait que, dans les *Acharniens* d'Aristophane (v. 100), le prétendu personnage perse Pseudartabas prononce une phrase censée avoir une allure perse (ιαρταμανεξαρχαναπισσονασατρα, *iartamanexarchanapissonasatra*, selon la plupart des manuscrits). Il importe peu ici que l'on se soit divisé sur la nature de cette suite sonore (perse ou charabia. Cf. MARIIGGIÒ 2011, p. 33 et 37). Cette dernière suggère, quoi qu'il en soit, qu'en 425, soit peu avant la rédaction de l'histoire de Thucydide, la séquence *satra* sonnait perse aux oreilles des Athéniens. On a généralement rapproché σατρα de σατράπης, mais σατραπεία ferait tout aussi bien l'affaire.

85. Par exemple, VIII, 5, 5 et 6, 1, à propos des « gouvernements » de Tissapherne et de Pharnabaze.

86. L'emploi de σατράπης par Ctésias est attesté par de nombreuses occurrences dans le résumé de son histoire perse par Photius : F 9 § 8 [LENFANT 2004, p. 113], F 13 § 20 [p. 121], F 14 § 35 [p. 129], 38 [p. 130], 41 [p. 132], F 15 § 47 [p. 136], § 50 [p. 137], 53 [p. 139], 55 [p. 139], F 16 § 58 et 59 [p. 142].

Il l'est aussi par les fragments de l'histoire assyrienne et mède de Ctésias tels qu'ils ont été transmis par Diodore de Sicile et Nicolas de Damas. Chez Diodore, satrapes sous l'autorité du roi des Assyriens : F 1b § 2,1 [p. 24], § 21, 7 [p. 52], § 24, 3 [p. 56] ; des Mèdes : F 1b § 28,1 [p. 62]. Chez Nicolas de Damas : satrapes sous les Assyriens : F1pε* [p. 75] ; sous les Mèdes : F8d* § 10 et 37 [p. 95 et 105]. Ce dernier point suggère que Ctésias a imaginé l'empire d'Assyrie et l'empire mède à l'image de l'empire perse de son temps. Cf. LENFANT 2004, p. LIII.

Sur le fait que les emplois de σατράπης chez ces citateurs remontent bel et bien à Ctésias lui-même, cf. LENFANT 2013.

87. On trouve plusieurs dizaines d'occurrences de σατράπης ou σατραπεία dans les différents écrits de Xénophon qui évoquent la Perse (*Agésilas*, *Revenus*, *Économique*, *Helléniques*, *Anabase* et surtout *Cyropédie*). BRUST 2005, p. 597, cite Ctésias après Xénophon, alors que l'historien de Cnide est antérieur, comme l'avait justement noté PETIT 1990.

88. PETIT 1990, p. 18-19. Un cas fameux brouille le tableau, car il fait exception à la cohérence mentionnée : Xénophon, *Helléniques*, III, 1, 10-12 : il est question d'une partie de l'Éolide qui

Que ses contacts avec l'empire aient mis Xénophon en avance sur ses concitoyens est suggéré par les usages des orateurs attiques, Athéniens qui s'exprimaient oralement devant un public ordinaire d'Athéniens : dans la première moitié du IV^e siècle encore, un orateur comme Isocrate éprouve le besoin de mettre le terme comme entre guillemets et fait mine de citer une appellation due aux Perses eux-mêmes⁸⁹ – ce qui donne à penser que, dans les années 380, le terme n'était pas d'usage courant à Athènes. Il y semble, au contraire, banalisé dans la seconde moitié de ce IV^e siècle⁹⁰.

Reste qu'au total, si l'on fait abstraction de Ctésias et de Xénophon, σατράπης est très rarement employé dans la littérature connue. Pour mieux saisir l'arrière-plan de ces usages lettrés, il est éclairant de s'interroger sur l'usage officiel de l'époque, tel que peuvent l'attester traités et décrets. Les inscriptions concernées présentent cependant la double particularité d'être du IV^e siècle et d'Asie Mineure. Bien que des éléments de comparaison pertinents fassent défaut en Grèce d'Europe, ces documents micrasiatiques donnent une impression qui tranche à certains égards avec les usages littéraires contemporains tels qu'ils nous sont connus. Tout d'abord, l'usage du mot « satrape » y paraît fréquent et systématique, ce qui peut s'expliquer par le caractère officiel des textes, et surtout par leur immersion dans l'empire perse et ses abords immédiats. Cela suggère que la transcription était d'emploi courant dans ces régions hellénisées. En un sens, cela pourrait confirmer que des auteurs comme Ctésias et Xénophon ont subi cette influence dans leur emploi pionnier de cet emprunt. En revanche, l'épigraphie offre des transcriptions plus exactes que les versions littéraires transmises et, dans le même temps, la variété des transcriptions (ἐξαιτράπης, ξαδράπης, σαδράπης, ἐξαιθραπεύω ...) suggère une certaine difficulté à transcrire les groupes phonétiques -xš- et -θr- de l'original *xšathra-pā⁹¹. Cela donne à penser que la transcription σατράπης qui l'a finalement emporté dans les textes littéraires a simplifié la phonétique par rapport à l'usage

relevait de Pharnabaze, où gouvernait (ἐσατράπευε) pour son compte Zénis de Dardanos, à la mort duquel Pharnabaze s'apprête à confier le gouvernement (σατραπεία) à un autre, quand la veuve de Zénis, Mania, lui fait valoir qu'elle pourrait être un aussi bon subordonné et qu'il n'y a pas besoin de chercher un autre σατράπης (gouverneur) – ce qui décide Pharnabaze à lui faire exercer ce gouvernement (σατραπεύειν) consistant notamment à lui verser le montant des impôts (φόροι). Elle se révèle être celle qui le reçoit le mieux parmi tous ses ὑπαρχοί (hyparchoi, également traduit « gouverneurs » par Hatzfeld). Le tout suggère à première vue que nos distinctions entre satrape et hyparque ne sont pas observées aussi scrupuleusement par les Grecs. Mais cet exemple fameux est en fait exceptionnel (PETIT 1990, p. 19 n. 31 : c'est le seul passage où σατράπης soit employé de manière large et approximative, pour désigner un gouverneur subordonné au satrape).

89. Isocrate, *Panégryrique*, 152 : οἱ καταβαίνοντες αὐτῶν ἐπὶ θάλατταν, οὓς καλοῦσιν σατράπας.

90. Du moins Isocrate, *Philippe*, 104, emploie-t-il le terme comme n'importe quel autre, sans aucune forme de commentaire. Mais il convient de noter que, même en cette seconde moitié de IV^e siècle, les attestations du mot restent rares.

91. ἐξαιτράπης : *I. Priene* 458, l. 30 (RO 16); ξαδράπης : *SEG* XXVII 942, l. 1 (Xanthos); σαδράπης : *OGIS* 4 l. 18 (Nésos); ἐξαιθραπεύω : *IK Mylasa* 1-3, l. 2, 18, 33 (RO 54). Sur les diverses formes de transcription attestées, cf. SCHMITT 1976, p. 379-382, BRUST 2005, p. 597-612, qui explique l'initiale ξ- ou ἐξ- d'un certain nombre d'inscriptions micrasiatiques par l'influence de versions parallèles araméennes (voir notamment p. 607).

sans doute majoritaire à l'époque achéménide, du moins en Asie Mineure⁹². Reste qu'étant donné la difficulté à trouver une transcription assez satisfaisante pour faire l'unanimité, il est surprenant de constater que les Grecs n'ont pas renoncé à cette pratique de l'emprunt.

Pour conclure, cependant, sur l'usage de la transcription phonétique, force est de constater que σατράπης reste une exception, toute relative d'ailleurs, et que l'emprunt n'est pas le procédé privilégié par les Grecs, qui ont plus fréquemment cherché à traduire en termes proprement grecs ce qui était de toute évidence sans équivalent dans leur propre monde et dans leur propre langue.

3. LE NÉOLOGISME

Nous en venons donc au troisième procédé d'interprétation, le recours au néologisme, une expression nouvelle, qui suggère l'absence d'équivalent sémantique satisfaisant dans la langue du locuteur, mais qui se veut plus parlante qu'une transcription phonétique.

3.1. ὁ βασιλέως Ὀφθαλμός (*ho basileôs Ophthalmos*) : l'Œil du Roi

Le meilleur candidat parmi les expressions grecques désignant des responsables perses paraît à première vue ὁ βασιλέως Ὀφθαλμός, l'Œil du Roi. Cette expression aux allures d'emblée exotiques désigne chez plusieurs auteurs grecs un personnage subordonné au Roi. Il est cité dès les premiers textes littéraires qui évoquent les Perses⁹³.

Ainsi, le chœur des *Perses* demande à Xerxès de retour de Grèce ce qui est advenu d'un certain Alpistos, « ton œil en tous points fidèle » (τὸν σὸν πιστὸν πάντ' ὀφθαλμόν)⁹⁴, présenté comme étant « celui qui, par myriades, dénombrait les Perses ». Cette simple allusion peut donner à penser qu'est ainsi désigné un haut officier qui passait en revue les troupes du Grand Roi⁹⁵. Mais une telle interprétation subit sans doute l'influence de notre connaissance d'allusions postérieures à « l'Œil du Roi », car, à tout prendre, « l'œil » pourrait tout aussi bien n'être ici qu'une simple métaphore pour désigner un serviteur vigilant.

Il n'en va pas de même pour l'allusion qui suit dans la chronologie et que l'on trouve dans le récit d'Hérodote (I, 114) : quand Cyrus enfant joue à faire le roi en imitant les pratiques de la cour⁹⁶, il commence par distribuer les rôles. L'une des

92. On notera que l'inscription d'Argos qui apparaît comme une réponse des Grecs à une demande des satrapes (et que l'on date le plus souvent de 362 av. J.-C.) présentait bien la forme σατράπης (IG IV 556 = RO 42).

93. Les allusions à l'Œil du Roi ont été réunies par HIRSCH 1985, p. 131-134, dont le corpus est précédé d'une analyse détaillée (p. 101-131). Voir aussi BRIANT 1996, p. 355-356.

94. Eschyle, *Perses*, 980.

95. HIRSCH 1985, p. 105 ; HALL 1996, p. 172.

96. Il s'agit de la cour mède, ce qui fait dire à SHAHBAZI 1988, p. 184, que le titre d'Œil du Roi était déjà connu des Mèdes. Il n'est cependant pas exclu que l'anecdote soit une fiction dans laquelle les institutions mèdes sont imaginées *a posteriori* selon le modèle perse.

fonctions qu'il assigne à l'un de ses camarades de jeu est celle de l'Œil du Roi et le récit suppose que ce dernier a un rôle précis.

Une troisième allusion remonte, quant à elle, à un récit de *Persica* du IV^e siècle av. J.-C., très certainement celui de Ctésias : elle se trouve dans la *Vie d'Artaxerxès* de Plutarque⁹⁷, dont un passage met en scène l'Œil du Roi dans la bataille de Cunaxa. Le personnage, dénommé Artasyras, est celui qui, parcourant le champ de bataille à cheval, découvre que Cyrus est mort et revient annoncer au Roi ce qu'il a pu constater de ses yeux.

Dans ces trois cas, la fonction n'est pas précisément définie (seuls Eschyle et Plutarque suggèrent un personnage dont la vigilance s'exerce dans un contexte militaire), mais elle paraît celle d'un personnage unique.

Il en va de même dans une scène des *Acharniens* d'Aristophane, représentée à Athènes en 425 : des ambassadeurs athéniens y prétendent revenir de la cour perse accompagnés d'un messager perse, qui est annoncé comme étant « l'Œil du Roi » (v. 92). Ce dernier serait donc cette fois un émissaire du Roi. Il n'est pas sûr cependant qu'il faille accorder à cette dernière allusion la moindre valeur documentaire, y compris sur ce que les Grecs entendaient habituellement par « l'Œil du Roi » : il est manifeste qu'Aristophane a d'abord et avant tout cherché ici à tirer tout le profit possible de cette métaphore, source féconde de jeux verbaux et scéniques, ne fût-ce que par le masque à un œil qu'arborait l'acteur, à en croire une scholie⁹⁸. La scène ne serait pas la même sans cette appellation d'Œil du Roi, dont l'intérêt est avant tout dans le verbe et l'image, quelle que fût la possibilité qu'un tel dignitaire, s'il existait, pût faire partie d'une ambassade. C'est dire si Aristophane, tout en étant l'un des témoins possibles de la langue de tous les jours, perd une bonne part de son crédit en tant que virtuose des plaisanteries verbales.

Reste à considérer un dernier auteur d'époque classique : Xénophon. On accorde souvent foi à son témoignage sur ce point, d'abord parce qu'il a vécu dans l'empire et aussi parce qu'il est le seul à offrir une explication. Ses dires présentent pourtant en l'occurrence une double singularité : l'Œil n'est plus unique, ce sont des « yeux », auxquels s'ajoutent des « oreilles » du Roi, et l'auteur précise en outre qu'il faut interpréter cette expression comme une métaphore – cette dernière désignerait, selon lui, tous ceux qui sont attentifs aux intérêts du Roi⁹⁹. En disant cela, Xénophon prétend explicitement réfuter une idée grecque erronée. Il entend aussi justifier la pluralité de ces agents par un argument de bon sens (un seul œil serait inefficace), argument qui repose cependant sur le présupposé que les « yeux du Roi » ne sont rien d'autre que des indicateurs – et non plus un officier unique comme le suggéraient les autres auteurs.

97. Plutarque, *Art.* 12, 1 = Ctésias F 20 § 12 [p. 149]. Les arguments poussant à voir dans cet historien la source de ce passage de Plutarque sont précisés par LENFANT 2004, p. 282 n. 688.

98. HIRSCH 1985, p. 105-106, évoque ces possibilités visuelles offertes par l'expression. Rappelons que l'un des ressorts comiques du théâtre d'Aristophane consiste à prendre des métaphores au pied de la lettre.

99. Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 2, 10-12.

Un second passage de la même *Cyropédie* donne cependant une idée quelque peu différente du sens de l'expression : le Roi enverrait chaque année un homme inspecter les provinces de l'empire accompagné d'une armée, avec pour mission d'aider le satrape ou de le contrôler, puis de faire part au Roi des éventuels dysfonctionnements. Quand un tel inspecteur itinérant (*ephodos*) faisait sa tournée, on disait, selon Xénophon, que venait de la cour (*katabainei*) « le fils du Roi », « le frère du Roi » ou encore « l'Œil du Roi » (au choix !) ¹⁰⁰.

Comme le premier, ce deuxième passage suggère que l'expression n'est pas un titre, mais une métaphore usuelle, et même une métaphore parmi d'autres. Mais, à l'inverse du premier, il reste vague sur l'unicité ou la pluralité des intéressés et surtout, loin d'être un quelconque sujet pouvant jouer l'informateur auprès du Roi au gré des données qu'il recueille, l'homme ainsi désigné a reçu du souverain une mission très précise, au point même qu'il se trouve accompagné d'une armée.

Les Modernes n'ont guère tenu compte de ces contradictions ¹⁰¹, qui devraient pourtant nuire au crédit d'un auteur qui prétend lui-même dénoncer les incohérences d'une opinion courante. Ainsi, Jack Balcer déduit de ces deux passages de Xénophon que les « yeux du Roi » étaient des inspecteurs ou des agents secrets itinérants nommés par le souverain pour lui rapporter ce qu'ils pouvaient observer dans les régions de l'empire ; Athènes aurait même, selon lui, imité les pratiques perses en nommant ses propres inspecteurs (*episkopoi*) pour surveiller son empire ¹⁰². Il est cependant difficile de concilier l'image d'espions infiltrés avec celle d'inspecteurs accompagnés d'une armée.

De ces deux passages, on tire en tout cas l'impression que l'Œil du Roi faisait l'objet de rumeurs et de méprises à l'intérieur même de l'empire perse ¹⁰³. Cela suggère que les malentendus sur les officiers perses pouvaient également être le fait de sujets de l'empire, qu'ils fussent grecs ou non grecs.

Alors que, comme on voit, la tradition grecque n'a pas toute la cohérence que l'on souhaiterait, aucune mention de l'Œil du Roi n'a été trouvée dans les documents non grecs d'époque achéménide ¹⁰⁴. Des rapprochements ont, en revanche, été tentés avec des textes iraniens plus tardifs, que ce soit avec un hymne de

100. Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 6, 16.

101. OPPENHEIM 1968, p. 173, y faisait pourtant allusion.

102. BALCER 1977.

103. C'est ce qu'a déjà noté Steven Hirsch, auteur de la mise au point la plus complète sur la question (HIRSCH 1985, p. 107). Cet auteur cite et analyse en outre les sources grecques post-classiques et post-achéménides (p. 108-114 ; corpus : p. 133-134), qui sont largement contradictoires et que l'on peut suspecter de n'être pas documentées. Il en conclut, non sans raison, qu'elles sont inutilisables.

104. LEWIS 1977, p. 19-20. Pour la période achéménide, des hypothèses ont été avancées concernant un possible terme perse d'origine, mais soit sans aucun document à l'appui (par exemple, SCHMITT 1967, p. 140 : **patiyaxša-* « Seher »), soit par reconstitution à partir d'un terme araméen attesté dans un papyrus d'Éléphantine (**gaušaka*), qui, du reste, renvoie plutôt à l'oreille (par exemple, BALCER 1977, p. 256), soit encore en se fondant sur un terme de l'*Avesta* qui signifie « espion » (*spaθaka*. Cf. LOMMEL 1974). HIRSCH 1985, p. 115, estime à juste titre peu crédible qu'un mot qui signifierait « celui qui écoute » ait pu conduire à l'appellation grecque « oreille du Roi » et des réserves du même ordre s'appliquent aussi aux autres propositions.

l'*Avesta* qui attribue au dieu Mithra des milliers d'yeux et d'oreilles¹⁰⁵ ou avec un opuscule sassanide, la *Lettre de Tansar*, qui fait allusion aux «yeux» et à «l'informateur du roi»¹⁰⁶.

De tels rapprochements reposent cependant sur des analogies ténues, sans compter que la distance chronologique et les incertitudes sur les sources de ces écrits appellent à la prudence¹⁰⁷. On peut seulement dire que la métaphore des yeux du Roi n'a pas été pratiquée par les Grecs à propos d'autres que les Perses et qu'elle est en revanche attestée dans des écrits iraniens. On ne peut donc exclure qu'il s'agisse en grec d'un néologisme-traduction.

Que cette traduction n'ait cependant pas suffi à éclairer les Grecs, la pluralité de leurs interprétations le montre assez, puisque ces dernières restent hésitantes sur plusieurs points essentiels : le fait que cette expression ait correspondu ou non à un titre, qu'elle se soit appliquée à un seul ou plusieurs à la fois, qu'elle ait désigné des mouchards, des espions infiltrés ou des missionnés en inspection.

Il semble cependant qu'avant Xénophon, les Grecs aient eu la conviction bien ancrée que l'Œil du Roi était un dignitaire unique. Il est assurément possible que des auteurs comme Hérodote et Ctésias aient été mal informés. Il est, en revanche, plus étrange que ces deux historiens n'aient donné aucune explication au moment d'employer l'expression, ce qui suggère que le lecteur était censé connaître la fonction ainsi désignée. C'est particulièrement frappant dans le cas d'Hérodote, dont on a l'œuvre complète. Ainsi, parmi les bénéficiaires des nominations ludiques du jeune Cyrus (I, 114), l'historien cite concurremment les gardes royaux (δορυφόροι, *doryphoroi*), terme qui n'appelle pas d'explication puisqu'il n'est nullement réservé au monde perse (les tyrans grecs avaient les leurs), mais aussi quelqu'un à qui le garçonnet «confiait la charge d'apporter les messages»

105. Ainsi, HIRSCH 1985 s'inspire de l'évocation de Xénophon (yeux et oreilles multiples) pour opérer un rapprochement avec la mythologie iranienne, notamment avec un hymne de l'*Avesta* qui attribue à Mithra mille oreilles et dix mille yeux, une tradition mythologique qui pourrait être, selon lui, à l'origine de la représentation des «yeux» du Roi. L'hypothèse n'a pas manqué de susciter des réserves, dues à la distance chronologique et conceptuelle qui sépare l'*Avesta* du monde achéménide (cf. compte rendu de SANCISI-WEERDENBURG 1989).

106. D'abord effectué comme allant de soi dans une note laconique par les traducteurs successifs de la *Lettre* (DARMESTER 1894, p. 532, et BOYCE 1968, p. 50), le rapprochement a été défendu plus récemment par SHAHBAZI 1988 en réaction à HIRSCH 1985. L'auteur de la *Lettre* paraît désigner ainsi des «informateurs et espions» nommés par le Roi des Rois. Shahbazi voit en eux des officiers de sécurité, qui seraient un héritage parmi d'autres de l'époque achéménide (p. 177-178). L'Œil du Roi au singulier serait, selon lui, le chef du bureau de la sécurité (p. 183).

107. Au rapprochement proposé par Hirsch, on peut facilement opposer que Mithra est un dieu, et non un roi, que ses dix mille yeux sont des organes, et non des hommes en mission d'inspection. Quant à celui qu'opère Shahbazi, il sollicite le texte en interprétant comme un titre (p. 180) ce qui pourrait n'être qu'une image : à son correspondant qui s'inquiète que le roi ait placé des informateurs et des espions parmi les gens du pays, ce qui a semé peur et stupéfaction parmi eux, Tansar répond simplement que cette peur n'a pas lieu d'être chez les innocents, du fait que seuls des hommes fiables et purs peuvent être les yeux et l'informateur du roi (§ IX DARMESTER 1894, p. 532 ; § 24-25 BOYCE 1968, p. 49-50). On s'étonne de toutes les conclusions tirées par Shahbazi d'une si maigre allusion. Ajoutons que le seul texte disponible est la traduction persane (XIII^e siècle) de la traduction arabe (VIII^e siècle) d'un original pehlevi dont la datation oscille entre le III^e et le VI^e siècle, traduction qui n'est pas dépourvue d'ajouts remontant à des époques diverses (BOYCE 1968, p. 11-22).

(τὰς ἀγγελίας ἐσφέρειν ἐδίδου γέρας). Cette dernière périphrase est plus parlante que les mots d'εἰσαγγελεύς et de chiliarque employés par d'autres auteurs, sans parler du terme d'azabarite employé par Ctésias¹⁰⁸ : Hérodote a manifestement fait le choix d'une expression claire. Si l'Œil du Roi n'était pas censé être connu du lecteur, on s'attendrait donc aussi à une explication, si brève fût-elle. Hirsch suppose qu'Hérodote a subi l'influence d'Eschyle¹⁰⁹, mais on est en droit d'être sceptique, non seulement parce qu'une telle influence n'est guère sensible dans le reste de son récit, mais aussi parce que le passage d'Eschyle, qui évoque « ton œil », ne désigne pas clairement une fonction.

Pour conclure, il n'est pas invraisemblable que ce néologisme soit vraiment une traduction et, si tel est bien le cas, il est remarquable que ce mode d'interprétation se soit accompagné d'une confusion plus grande encore que dans le cas d'une transcription phonétique : c'est sans doute que les auditeurs et locuteurs grecs ne se privaient pas de réinterpréter à leur manière des termes grecs auxquels ils pouvaient eux-mêmes attribuer un sens.

3.2. Chiliarque, *eisangeleus* et autres néologismes parlants

Tel n'est pourtant pas toujours le cas, et le terme de χιλίαρχος (ou χιλιάρχης), chiliarque, offre l'exemple d'un mot grec composé de manière à traduire précisément les éléments d'un titre vieux-perse : il signifie « commandant de mille [hommes] », tout comme son correspondant perse **hazahrapati-* dont il apparaît ainsi comme un calque fidèle¹¹⁰. On a vu que Ctésias avait donné de ce titre une transcription phonétique, mais qu'il était de ce point de vue parfaitement isolé¹¹¹. De fait, c'est le terme de χιλίαρχος qui l'a emporté dans l'usage grec, d'abord s'agissant de la fonction perse, puis de celle qui en fut le prolongement sous le règne d'Alexandre et dans les royaumes hellénistiques¹¹². Le χιλίαρχος perse apparaît dans deux types de fonctions. D'une part, en contexte guerrier, il apparaît comme le commandant d'un effectif armé de mille hommes : c'est à ce titre qu'il est mentionné dès les premiers textes grecs qui évoquent les Perses dans les guerres médiques, *Les Perses* d'Eschyle et le récit d'Hérodote¹¹³, à côté d'autres commandants d'unités qui sont également des multiples de dix, commandants dont les noms remontent très certainement à des équivalents perses¹¹⁴. D'autre part, le chiliarque est représenté comme un dignitaire de la cour, chargé d'introduire les visiteurs¹¹⁵, « chef du service de l'audience royale » selon les termes de Pierre Briant ; son nom

108. Sur l'azabarite, voir ci-dessus (2.2) ; sur le chiliarque et l'*eisangeleus*, voir ci-dessous (3.2).

109. HIRSCH 1985, p. 126.

110. Cf. SCHMITT 2007, p. 355 et 357, qui indique les références aux auteurs d'époque classique : outre Eschyle et Hérodote (*infra*), Xénophon, *Cyropédie*, II, 1, 23, etc.

111. Voir *supra* (2.2) ce qui concerne « l'azabarite ».

112. BENVENISTE 1966, p. 67-68.

113. Eschyle, *Perses*, 304, Hérodote, VII, 81.

114. BENVENISTE 1966, p. 67 ; SCHMITT 1967, p. 141 ; 1978, p. 19-20 ; 2007, p. 355 : μυριόνταρχος (*Les Perses*, 314) ou μυριάρχης (Hérodote) = commandant de 10 000 ; εκατοντάρχης et δεκάρχης = respectivement commandant de 100 et de 10 hommes (Hérodote).

115. Voir, par exemple, Népos, *Conon*, 3, 2 ; Élien, *Histoire variée*, I, 21.

suggère qu'il commandait aussi un corps de mille hommes, sans doute la garde rapprochée du Roi (les mille mélophores issus des dix mille « Immortels »¹¹⁶)¹¹⁷, à moins qu'il ne s'agisse de la cavalerie perse¹¹⁸.

Autres néologismes parlants : l'εἰσαγγελεύς¹¹⁹ (*eisangeleus*) et l'ἀγγελιφόρος¹²⁰ (*angeliēphoros*), littéralement « l'introducteur de nouvelles » et le « porteur de nouvelles », deux manières de désigner « l'huissier » royal, celui qui annonce et introduit les visiteurs auprès du Roi. Le sens concret de ces expressions est, comme on l'a vu plus haut (3.1), développé par Hérodote (I, 114) sous forme de périphrase, lorsque Cyrus enfant distribue les rôles à ses camarades de jeu et à l'un d'entre eux celui d'apporter les messages (τὰς ἀγγελίας ἐσφέρειν). Le rôle de ce dignitaire était manifestement d'introduire devant le Roi tous ceux qui demandaient audience, mais il avait certainement des attributions plus larges et l'on a coutume de traduire le titre par « grand chambellan »¹²¹. Quant à l'original perse, notre seule piste est un lemme du lexique d'Hésychius, qui ne laisse pas d'étonner sur le plan linguistique, puisqu'il établit une équivalence entre l'εἰσαγγελεύς et l'azarapate/azabarite¹²², mot d'origine perse dont on a vu qu'il signifiait « commandant de mille », tout comme le néologisme-traduction χιλίαρχος. Comme Hésychius assimile εἰσαγγελεύς et « azarapate » et qu'εἰσαγγελεύς et χιλίαρχος ont en commun d'introduire les visiteurs devant le Roi¹²³, on est conduit à assimiler εἰσαγγελεύς/ἀγγελιφόρος et χιλίαρχος. Mais, si εἰσαγγελεύς et ἀγγελιφόρος sont, comme χιλίαρχος, des néologismes, on ne peut établir que ce soient les traductions d'un titre perse : peut-être n'était-ce qu'une manière d'évoquer le chiliarque dans l'une de ses fonctions précises.

*
* *

Au terme de cette analyse, toute conclusion se doit d'être prudente, d'abord parce qu'à l'exception de βασιλεύς les termes grecs étudiés sont statistiquement peu employés, mais aussi en raison d'incertitudes liées à la nature de nos sources : il s'est pleinement confirmé, d'une part, que la maigreur de notre documentation perse nous condamnait parfois à ne pas connaître un éventuel « original » perse (songeons à δοῦλος ou à l'Œil du Roi), d'autre part, que les intentions littéraires des auteurs n'étaient pas non plus sans incidence sur leur usage de tel mot censé désigner un agent du pouvoir perse (ainsi, de l'Œil du Roi selon Aristophane ou Xénophon).

116. Sur les mélophores et doryphores, cf. LENFANT 2009, p. 267-268 et 273-274.

117. BRIANT 1994, p. 294-295. Voir, sur le chiliarque, les p. 291-298 ; 1996, p. 234-235.

118. LEWIS 1977, p. 17.

119. Hérodote, III, 84. Fonction reprise à la cour d'Alexandre : Plutarque, *Alexandre*, 46.

120. Hérodote, III, 118 et 126.

121. Mise au point par CAGNAZZI 2009, p. 283-287.

122. ἀζαραπατεῖς· οἱ εἰσαγγελεῖς παρὰ Πέρσαις. « *azarapates* : les introducteurs chez les Perses ». *Supra* (2.2).

123. Diodore mentionne, quant à lui, un *eisangeleus* en charge d'un commandement militaire (XVI, 47, 3).

On constate néanmoins que les trois procédés de traduction sont tour à tour employés, mais que la pratique minoritaire est celle de l'emprunt (κάρανος, ἄζαβαρίτης, σατράπης), la préférence allant aux termes d'origine grecque, qu'il s'agisse d'équivalents (βασιλεύς, ἄρχων) ou de néologismes (peut-être βασιλέως Ὀφθαλμός et plus sûrement χιλίαρχος, εἰσαγγελεύς, ἀγγελιφόρος)¹²⁴.

Il est vrai qu'il y a parfois concurrence entre deux solutions, comme entre l'emprunt ἄζαβαρίτης et les néologismes χιλίαρχος, εἰσαγγελεύς et ἀγγελιφόρος, ou encore entre la transcription σατράπης et l'équivalent ou néologisme ἄρχων ou ὕπαρχος. Il n'en demeure pas moins que l'évolution et la statistique confirment le privilège accordé aux mots de formation grecque : ἄζαβαρίτης n'est pas entré dans l'usage et, si σατράπης l'a fait, cela n'a été ni immédiat ni total : le mot semble ne s'être d'abord imposé qu'en Asie Mineure et chez les auteurs qui avaient fréquenté la région, voire la cour, dans les débuts du IV^e siècle. Son succès relatif s'explique peut-être par le fait qu'il désignait un acteur fondamental des relations gréco-perses.

D'une manière générale, il va de soi que chaque solution a des effets sémantiques précis, qui peuvent expliquer qu'un locuteur effectue tel choix plutôt que tel autre. Ainsi, l'emprunt souligne la spécificité étrangère en suggérant l'absence d'équivalent dans le monde grec ; il permet d'afficher plus radicalement la différence culturelle, mais aussi la familiarité du locuteur avec le monde perse. Le néologisme, même s'il use de composants grecs, insiste aussi sur l'altérité, voire l'exotisme, mais un exotisme qui n'est pas tel qu'il ne puisse être proprement traduit en termes grecs : il suggère à la fois équivalence et différence, et propose une locution parlante, à caractère explicatif. Cela est d'autant plus nécessaire que sont toujours concernées des fonctions secondaires, non attestées par les inscriptions, contrairement à βασιλεύς ou σατράπης. Mais il est vrai que, dans le même temps, cela ouvre la porte à des interprétations tirant les Perses vers un exotisme de fantaisie, par le biais de jeux sur les sens littéral ou métaphorique du néologisme (on songe, là encore, à l'Œil du Roi). Quant à l'équivalent, il suppose, à première vue, que le monde politique perse soit conçu comme comparable et fondamentalement analogue au monde grec, à l'image de ce qui se passe notoirement pour les dieux grecs et perses, que les Grecs considèrent comme identiques sous des noms distincts (Zeus = Ahura-mazda). Pourtant, l'effet sémantique s'avère plus complexe que cette apparence de pratique assimilatrice. Ainsi, par exemple, βασιλεύς tire sa part d'exotisme et de spécificité non seulement d'une comparaison synchronique factuelle (du fait que la royauté s'est raréfiée dans la Grèce de l'époque), mais aussi de son assortiment linguistique (absence d'article ou adjonction de ὁ μέγας). De même, le banal δοῦλος, quoi qu'il en soit de son éventuel équivalent perse, gagne aussi sa part d'étrangeté et sa teinte polémique du fait de son champ d'appli-

124. Certains termes sont plus difficiles à classer, tel ὕπαρχος (*hyparchos*), qui n'est quasiment employé par les Grecs qu'à propos des gouverneurs perses (ce n'est donc pas un équivalent issu du monde grec), mais qui ne traduit pas, autant que l'on sache, les composantes d'une appellation perse (il n'est donc pas sûr que ce soit un néologisme-traduction, même si c'est le plus probable). Seule certitude : le terme est formé d'éléments grecs et ce n'est pas un emprunt.

cation, la quasi-totalité d'une société. Son emploi revient aussi à gommer des différences (comme le caractère hautement hiérarchisé de la société perse), voire des ressemblances (l'existence dans l'empire perse d'hommes de condition servile assimilables à des marchandises). L'analogie affichée (l'existence de δούλοι) vise en fait à souligner une différence fondamentale (le pouvoir absolu du monarque perse), sans que l'on puisse toujours faire la part du malentendu culturel et de la manipulation polémique chez les uns et les autres.

De fait, on peut se demander si les locuteurs grecs ont opéré des choix raisonnés et quel en était le sens exact. Il y avait sans doute des usages collectifs, liés à une région ou une époque, même s'il est difficile d'en prendre la mesure en observant les inscriptions qui nous fournissent les rares attestations officielles sûres (ces inscriptions ne mentionnent, on l'a dit, que le Roi ou les satrapes, désignés respectivement par le biais d'un équivalent et d'une transcription, ce qui ne permet pas d'établir une généralité, d'autant moins qu'elles datent toutes du IV^e siècle). Mais on observe aussi des différences individuelles entre auteurs : Ctésias et Xénophon pratiquent des emprunts plus ou moins rares (κάρανος, ἀζαβαρίτης, σατράπης), quand Hérodote préférait les équivalents grecs (ἄρχων ou ὑπαρχος, plutôt que σατράπης).

L'interprétation de ces pratiques s'est concentrée sur Hérodote : Rosaria Munson pensait ainsi qu'en employant des termes banals, l'historien avait une « stratégie » qui avait un sens « idéologique » : il minimisait ainsi les différences linguistiques entre Grecs et barbares et invitait à voir des analogies entre leurs destinées respectives¹²⁵. Suivant une ligne comparable, on pourrait envisager d'interpréter *a contrario* les emprunts chez Ctésias ou Xénophon comme des manières de souligner ostensiblement l'étrangeté et la différence, mais aussi comme une « stratégie » d'authentification par l'affichage d'une familiarité rare avec les institutions perses.

Une telle approche appelle néanmoins des réserves. Tout d'abord, les emprunts restent rares, même chez Xénophon ou dans ce que l'on connaît de Ctésias, ce qui rend l'idée d'une stratégie générale difficilement crédible. Ensuite, le cas de σατράπης invite à prendre en considération l'audience visée par chaque auteur : comme on ne peut guère douter qu'Hérodote connaissait déjà le terme, tout comme le faisaient nécessairement les Grecs d'Asie de son époque, le fait qu'il se refuse à l'employer suggère qu'il voulait s'adresser lui-même aux Grecs éloignés de l'empire non seulement en leur tenant un langage clair, mais en parlant en quelque sorte leur langue. Si Ctésias et Xénophon s'adressent eux aussi à une large audience, composée pour une bonne part de Grecs non asiatiques, c'est à une époque où les échanges diplomatiques et les collaborations ou affrontements militaires avec les satrapes ont rendu ces derniers beaucoup plus familiers aux Grecs d'Europe, y compris dans leur appellation d'origine, ce qui facilitait l'usage de cet emprunt. Mais il faut surtout souligner pour finir que, parmi les trois procédés étudiés, aucun ne renonce véritablement à l'exotisme. Et, si l'effort d'explication et de lisibilité est plus patent dans le cas des néologismes et équivalents, il n'est assimilateur

125. MUNSON 2005, p. 57.

qu'en apparence, puisque l'originalité se manifeste alors ailleurs, mais reste, dans tous les cas, ce qui domine. C'est là, me semble-t-il, une différence majeure avec l'*interpretatio Graeca* des dieux perses, censés être les mêmes que ceux des Grecs tout en étant vénérés sous d'autres noms et selon d'autres rites : les institutions perses et leurs acteurs sont, au contraire, ostensiblement désignés comme différents – un constat somme toute logique étant donné le contenu politique de l'antithèse entre Grecs et Perses.

BIBLIOGRAPHIE

- BALCER, J., 1977, «The Athenian Episkopos and the Achaemenid King's Eye», *American Journal of Philology* 98, p. 252-263.
- BENVENISTE, E., 1966, *Titres et noms propres en iranien ancien*, Paris.
- BENVENISTE, E., 1969, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes. 2, Pouvoir; droit, religion*, Paris.
- BOYCE, M., 1968, *The Letter of Tansar*, Roma.
- BRANDENSTEIN, W. & MAYRHOFER, M., 1964, *Handbuch des Altpersischen*, Wiesbaden.
- BRIANT, P., 1994, «Sources gréco-hellénistiques, institutions perses et institutions macédoniennes : continuités, changements et bricolages», *Achaemenid History* VIII, Leiden, p. 283-310.
- BRIANT, P., 1996, *Histoire de l'Empire perse*, Paris.
- BRIANT, P., 2003, «Histoire et archéologie d'un texte. La lettre de Darius à Gadatas entre Perses, Grecs et Romains», dans M. Giorgeri *et alii* (éd.), *Licia e Lidia prima dell'ellenizzazione*, Roma, p. 107-144.
- BRUST, M., 2005, *Die indischen und iranischen Lehnwörter im griechischen*, Innsbruck.
- CAGNAZZI, S., 2009, «La vita e l'opera di Carete di Mitilene storico di Alessandro», dans V. Costa, E. Lanzillotta & G. Ottone (éd.), *Tradizione e trasmissione degli storici greci frammentari – in ricordo di Silvio Accame*, Tored, Tivoli (Roma), p. 281-311.
- CARLIER, P., 1984, *La royauté en Grèce avant Alexandre*, Strasbourg.
- CHANTRAINE, P., 1968, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris.
- COUSIN, G. & DESCHAMPS, G., 1889, «Une lettre de Darius, fils d'Hystaspes», *Bulletin de Correspondance Hellénique* 13, p. 529-542.
- DARMESTETER, J., 1894, «Lettre de Tansar au roi de Tabaristan», *Journal Asiatique*, série IX, t. 3, p. 185-250, 502-555.
- EILERS, W. & HERRENSCHMIDT, C., 1989, «Old Persian *bandaka*», dans *Encyclopaedia Iranica*, III, p. 683-685.
- GARVIE, A.F., 2009, *Aeschylus. Persae*, with introduction and commentary, Oxford.
- GAUGER, J.-D., 2000, *Authentizität und Methode : Untersuchungen zum historischen Wert des persisch-griechischen Herrschersbriefs in literarischer Tradition*, Hamburg.
- GRIFFITHS, J.G., 1953, «βασιλευς βασιλέων : remarks on the history of a title», *Classical Philology* 48/3, p. 145-154.

- HALL, E., 1996, *Aeschylus. Persians*, Warminster.
- HIRSCH, S.W., 1985, *The Friendship of the Barbarians. Xenophon and the Persian Empire*, Hanover – London.
- ISEBAERT, L. & TAVERNIER, J., 2012, «Le vieux-perse», *Res Antiquae* 9, p. 299-346.
- KEEN, A.G., 1998, «Persian *karanoi* and their relationship to the satrapal system», dans T.W. Hillard *et alii.* (éd.), *Ancient History in a Modern University*, 1, Sydney – Cambridge, p. 88-95.
- KENT, R. G., 1953, *Old Persian. Grammar. Texts. Lexicon*, 2d ed., New Haven.
- KLINKOTT, H., 2005, *Der Satrap. Ein achaimenidischer Amtsträger und seine Handlungsspielräume*, Frankfurt am Main.
- LENFANT, D., 1993 [1996], «Le vocabulaire du pouvoir personnel chez Euripide», *Ktèma* 18, p. 29-40.
- LENFANT, D., 1997, «Rois et tyrans dans le théâtre d'Aristophane», *Ktèma* 22, p. 185-200.
- LENFANT, D., 2000, «Les rois de Perse vus d'Athènes», dans M. Serwański (éd.), *Les grands hommes des autres. Actes du X^e colloque Poznan-Strasbourg des 4-6 novembre 1998*, Poznań, p. 33-49.
- LENFANT, D., 2004, *Ctésias. La Perse. L'Inde. Autres fragments*, CUF, Paris.
- LENFANT, D., 2009, *Les Histoires perses de Dinon et d'Héraclide*, Paris.
- LENFANT, D. 2013, «The Study of Intermediate Authors and its Role in the Interpretation of Historical Fragments», *Ancient Society* 43, p. 289-305.
- LÉVY, E., 1993 [1996], «*Basileus* et *turannos* chez Hérodote», *Ktèma* 18, p. 7-18.
- LEWIS, D.M., 1977, *Sparta and Persia*, Leiden.
- LOMMEL, H., 1974, «Les espions de Varuna et de Mitra et l'Œil du Roi», *Hommage universel à l'Iran* (Acta Iranica 2), Téhéran – Liège, p. 91-100.
- MANCINI, M., 1987, *Note iraniche* (Biblioteca di Ricerche Linguistiche e Filologiche 20), Roma.
- MARIGGIÒ, V. A., 2011, «Aristophane d'Athènes», dans D. Lenfant (éd.), *Les Perses vus par les Grecs*, Paris, p. 31-38.
- MEILLET, A., 1931, *Grammaire du vieux-perse*, 2^e éd. entièrement corrigée et augmentée par E. BENVENISTE, Paris.
- MISSIOU, A., 1993, «ΔΟΥΛΟΣ ΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ : the politics of translation», *Classical Quarterly* 43/2, p. 377-391.
- MUNSON, R. V., 2005, *Black doves speak : Herodotus and the languages of Barbarians*, Washington – Cambridge – London.
- OPPENHEIM, A. L., 1968, «The eyes of the Lord», *Journal of the American Oriental Society* 88, p. 173-180.
- PETIT, T., 1983, «Étude d'une fonction militaire sous la dynastie perse achéménide (κάρανος : Xénophon, *Helléniques*, I, 4, 3)», *Les Études classiques* 51, p. 35-45.
- PETIT, T., 1990, *Satrapes et satrapies dans l'empire achéménide de Cyrus le Grand à Xerxès I^{er}*, Liège.
- PETIT, T., 2004, «Xénophon et la vassalité achéménide», dans C. Tuplin (éd.), *Xenophon and his World* (Historia Einzelschriften 172), Stuttgart, p. 175-199.

- PICARD, O., 1980, *Les Grecs devant la menace perse*, Paris.
- POWELL, J. E., 1938, *A Lexicon to Herodotus*, Cambridge (repr. 1960).
- ROISMAN, J. & YARDLEY, J.C., 2011, *Ancient Greece from Homer to Alexander : The Evidence*, Chichester – Malden.
- ROTH, S., 2005, « 'In schönem Frieden befriedet und in schöner Brüderschaft verbrüderet' . Zu Motivation und Mechanismen der Ägyptisch-Hethitischen diplomatischen Kontakte in der Zeit Ramses' II », dans D. Prechel (éd.), *Motivation und Mechanismen des Kulturkontaktes in der Späten Bronzezeit*, Mainz, p. 179-226.
- SANCISI-WEERDENBURG, H., 1989, [Compte rendu de HIRSCH 1989], *Mnemosyne* 4^e série, 42, p. 186-190.
- SCHMITT, R., 1967, « Medisches und persisches Sprachgut bei Herodot », *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft* 117, p. 119-145.
- SCHMITT, R., 1976, « Der Titel 'Satrap' », dans A. Morpurgo Davies & W. Meid (éd.), *Studies in Greek, Italic, and Indo-European Linguistics offered to Leonard R. Palmer*, Innsbruck, p. 373-390.
- SCHMITT, R., 1977, « Königtum im alten Iran », *Saeculum* 28, p. 384-395.
- SCHMITT, R., 1978, *Die Iranier-Namen bei Aischylos*, Wien.
- SCHMITT, R., 1991, *The Bisitun Inscriptions of Darius the Great. Old Persian Text*, Corpus Inscriptionum Iranicarum, London.
- SCHMITT, R., 2000, *The Old Persian Inscriptions of Naqsh-e Rostam and Persepolis*, Corpus Inscriptionum Iranicarum, London.
- SCHMITT, R., 2003, « Die Sprache der Meder – eine große Unbekannte », dans G. B. Lanfranchi, M. Roaf & R. Rollinger (éd.), *Continuity of Empire (?) . Assyria, Media, Persia*, Padova, p. 23-36.
- SCHMITT, R., 2004, « Old Persian », dans R. D. Woodard (éd.), *The Cambridge Encyclopedia of the World's Ancient Languages*, Cambridge, p. 717-741.
- SCHMITT, R., 2006, *Iranische Anthroponyme in den erhaltenen Resten von Ktesias' Werk*, Iranica Graeca Vetustiora, III, Wien.
- SCHMITT, R., 2007, « Bemerkungen zu den Belegformen des Titels iran. *hazahra-pati- », dans M. Macuch, M. Maggi & W. Sundermann (éd.), *Iranian languages and texts from Iran and Turan*, Wiesbaden, p. 355-364.
- SHAHBAZI, A. S., 1988, « Irano-Hellenic Notes – 2. The 'King's Eyes' in Classical and Iranian Literature », *American Journal of Ancient Society* 13, p. 170-189.
- TAVERNIER, J., 2013, « Old Persian », dans S.T. Potts (éd.), *The Oxford Handbook of Ancient Iran*, Oxford, p. 638-657.
- TESTEN, D., 1991, « karanos = kurios », *Glotta* 69, p. 173-174.
- TUPLIN, C., 2009, « The Gadatas Letter », dans L. Mitchell & L. Rubenstein (éd.), *Greek History and Epigraphy. Essays in honour of Peter Rhodes*, Swansea, p. 155-184.
- TUPLIN, C., 2010, « All the King's Men », dans J. Curtis & St J. Simpson (éd.), *The World of Achaemenid Persia : History, Art and Society in Iran and the Ancient Near East*, London – New York, p. 51-61.
- VASILESCU, M., 2006, « Δαρείος ὁ Ὑστάσπεος. La stele di Dario sul Terao e la Lettera di Dario a Gadatas », *Invigilata Lucernis* 28, p. 277-294.

Table des matières

Avant-propos , Frédéric COLIN	7
--	---

Première partie

UNE INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

Chapitre 1 : Interférence linguistique et statut des langues (grec, hittite, arménien), Sylvie VANSÉVEREN	15
--	----

Chapitre 2 : Traduire l'altérité culturelle dans les civilisations de l'Antiquité : le paradigme de la transposition lexicale, Frédéric COLIN	35
--	----

Deuxième partie

LES RENCONTRES CULTURELLES SYNCHRONIQUES

1. Traduire l'altérité culturelle et linguistique

Chapitre 3 : Les noms des témoins divins du traité entre le roi hittite Hattušili III et le pharaon Ramsès II : un exemple d' <i>interpretatio</i> , Alice MOUTON et Carina VAN DEN HOVEN	67
--	----

Chapitre 4 : Le satrape et l'Œil du Roi. Les hommes du pouvoir perse passés au filtre grec, Dominique LENFANT	95
--	----

Chapitre 5 : Plusieurs personnes sous un seul masque : l' <i>interpretatio</i> d'Artémis en Égypte, Océane HENRI	123
---	-----

Chapitre 6 : «Ajax en pantalons» ou comment rendre familiers les barbares occidentaux, Anne JACQUEMIN	147
--	-----

Chapitre 7 : Sagesses égyptiennes et orateurs athéniens : cas d'école sur les bancs de Narmouthis (<i>O. Narm. dém.</i> I 25 et 26), Frédéric COLIN	161
---	-----

Chapitre 8: Firmus, fils de Nubel, *imperator* et *rex*?,
Alain CHAUVOT 191

Chapitre 9: La traduction des institutions administratives dans les
monastères égyptiens (VII^e-VIII^e siècles), Alain DELATTRE 213

2. Traduire l'altérité culturelle et iconographique

Chapitre 10: La tunique historiée de Saqqara : Maât-Alêtheia *versus*
Isis-Perséphone, Françoise LABRIQUE 231

3. Traduire l'altérité culturelle et normative

Chapitre 11: Un cas d'*interpretatio* juridique : la législation
constantinienne sur l'audience épiscopale, Olivier HUCK 267

Troisième partie

LES RENCONTRES CULTURELLES DIACHRONIQUES

1. Traduire une altérité atavique

Chapitre 12: Langue et religion : réflexions sur quelques *interpreta-*
tiones à la Renaissance, Nicolette BROUT 319

2. Traduire une altérité exotique

Chapitre 13: *Thermae Romae* : de quoi Lucius est-il la traduction ?,
Alexis D'HAUTCOURT 355

Quatrième partie :

VERS D'AUTRES RECHERCHES SUR LES INTERACTIONS CULTURELLES ET LINGUISTIQUES

Chapitre 14: La langue des *incolae* sur le territoire de Philippos
et les contacts linguistiques dans les colonies romaines d'Orient,
Cédric BRÉLAZ 371

Pour désigner un dieu étranger, il n'était pas rare que les hommes de l'Antiquité lui donnent le nom d'une divinité qu'ils jugeaient équivalente dans leur propre panthéon : c'est le phénomène que les historiens des religions dénomment, depuis longtemps, l'*interpretatio (graeca ou aegyptiaca*, par exemple). L'idée qui fait la nouveauté de cet ouvrage est que ce phénomène relève d'un processus beaucoup plus large, et que le concept d'*interpretatio* peut s'appliquer bien au-delà du seul champ religieux. Nombreux sont, en effet, les domaines dans lesquels les Anciens ont pratiqué la mise en équation de deux ensembles de notions allogènes. Ainsi, la même démarche peut s'observer aussi bien pour décrire le panthéon des autres que pour nommer leurs artefacts, leurs institutions, leurs systèmes de valeurs *etc.*

L'universalité du processus invitait donc à la confrontation pluridisciplinaire des observations selon une grille de lecture commune, par-delà les frontières habituelles des sciences de l'Antiquité. Cet exercice est ici mené par des spécialistes des principales civilisations entourant la Méditerranée ancienne, l'Anatolie hittite, l'Égypte pharaonique, grecque, romaine et byzantine et le monde grec et romain de la période classique à l'Antiquité tardive. Grec, latin, égyptien classique, démotique, copte, mais aussi akkadien, allemand, anglais, arabe, arménien, avestique, espagnol, flamand, français, hittite, hourrite, italien, japonais, libyque, louvite, néerlandais, ougaritique, persan, portugais, punique, sumérien ou encore vieux-perse : la seule liste des langues entrant en jeu dans cet ouvrage suggère la diversité et la richesse des phénomènes d'interaction linguistique et culturelle qui sont ici mis en lumière.

Cet ensemble intéressera aussi bien les linguistes et philologues que les historiens des différentes civilisations de l'Antiquité, voire, au-delà, les anthropologues et les sociolinguistes curieux des phénomènes d'interaction culturelle.

Ont contribué à cet ouvrage : Cédric BRÉLAZ (Université de Strasbourg / UMR 7044 ARCHIMÈDE), Nicolette BROUT (Université libre de Bruxelles), Alain CHAUVOT (Université de Strasbourg / UMR 7044 ARCHIMÈDE), Frédéric COLIN (Université de Strasbourg / UMR 7044 ARCHIMÈDE), Alexis D'HAUCOURT (Kansai Gaidai University), Alain DELATTRE (Université libre de Bruxelles), Océane HENRI (Université de Genève), Olivier HUCK (Université de Strasbourg / UMR 7044 ARCHIMÈDE), Anne JACQUEMIN (Université de Strasbourg / UMR 7044 ARCHIMÈDE), Françoise LABRIQUE (Université de Cologne), Dominique LENFANT (Université de Strasbourg / UMR 7044 ARCHIMÈDE), Alice MOUTON (Université de Strasbourg / UMR 7044 ARCHIMÈDE), Carina VAN DEN HOVEN (Université de Leyde – E.P.H.E.), Sylvie VANSÉVEREN (F.R.S.-F.N.R.S. / Université libre de Bruxelles).

La collection *Études d'archéologie et d'histoire ancienne* est soutenue par l'UMR 7044 ARCHIMÈDE.

Illustration de couverture :

À gauche, portrait royal, fragment de relief provenant des fouilles de Spiegelberg, de Newberry et du marquis de Northampton en 1898/1899 au temple d'Amenhotep I^{er} et d'Ahmes Nefertari, à droite portrait d'un notable inséré dans une momie d'époque romaine.

(Collection de l'Institut d'égyptologie de Strasbourg, NI 5122 et NI 1447), clichés et montage

© Fr. Colin, Université de Strasbourg.

ISSN : 1284-6325

ISBN : 978-2-7018-0375-3

